



# L'AGRICULTURE, LABORATOIRE D'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS SAISONNIERS

2014-2015

*Confédération paysanne*

GRÈCE

PORTUGAL

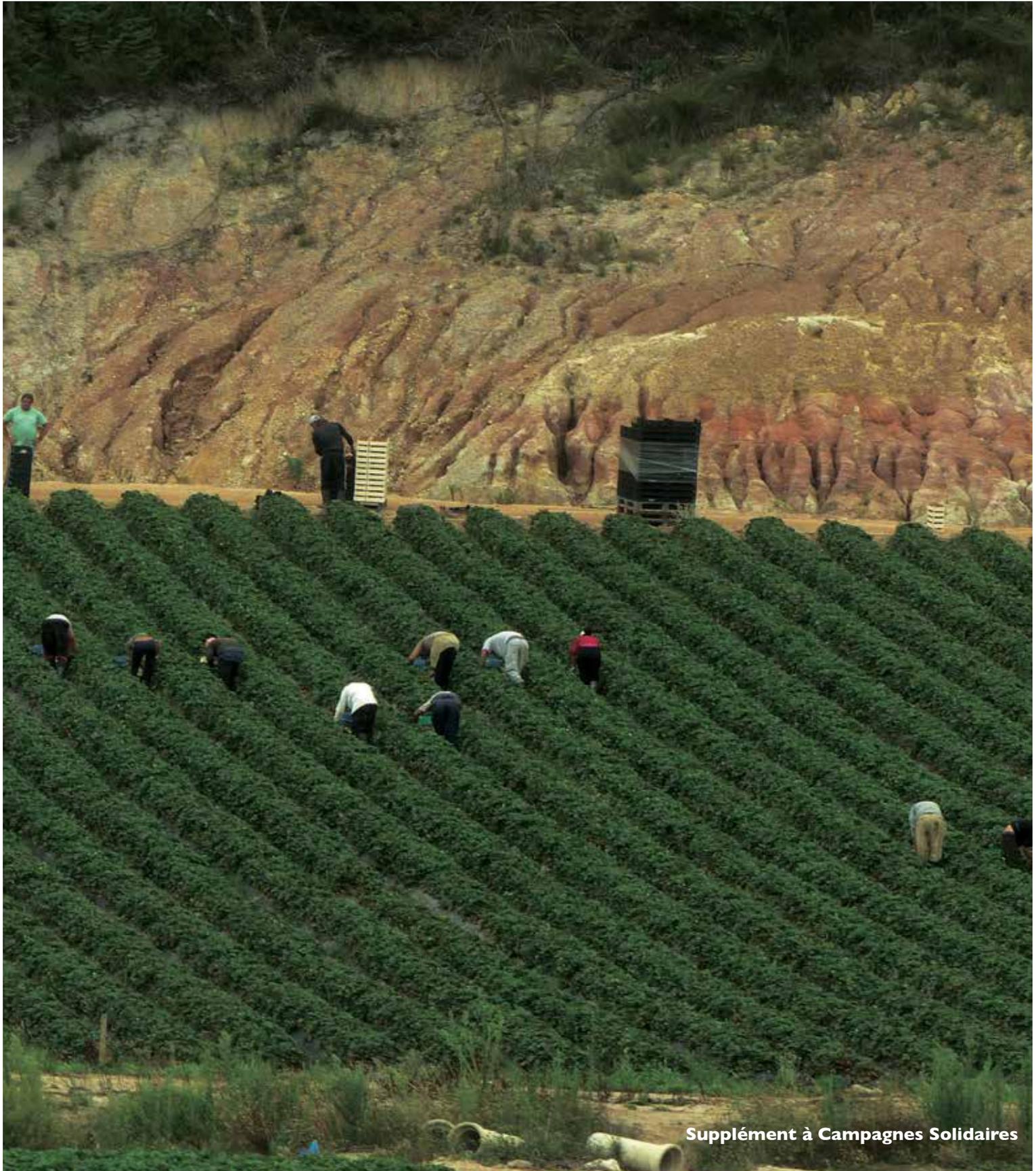
FRANCE

ROYAUME-UNI

PAYS-BAS

ALLEMAGNE

BELGIQUE



Supplément à Campagnes Solidaires

# SOMMAIRE

CONSTAT GÉNÉRAL		PAGE 4
GRÈCE	Le miracle agro-économique de Nea Manolada	PAGE 6
FRANCE	Régimes d'exception à l'avant-garde du moins disant social Ces travailleurs saisonniers que nous ne verrons pas	PAGE 8 PAGE 10
ROYAUME-UNI	Agences de recrutement et précarisation des travailleurs	PAGE 12
PAYS-BAS	Le prix de la réussite : flexibilisation et mise en dépendance des travailleurs	PAGE 14
ALLEMAGNE	La rentabilité du modèle économique agricole allemand repose sur l'exploitation des étrangers qui y travaillent	PAGE 15
PORTUGAL	Modernisation agricole, des sueurs froides pour les travailleurs migrants Quand la sous-traitance devient la norme	PAGE 16 PAGE 18
BELGIQUE	Travailleur-ses saisonnièr-es migrant-es en Belgique : entre institutionnalisation de la précarité et ségrégation d marché du travail	PAGE 20
TOUR D'EUROPE	Agences de recrutement et précarisation des travailleurs	PAGE 22
OBSERVER=>AGIR : DU CONSTAT AUX ACTES		PAGE 24

Soutenir les luttes !

Informers / Ecouter / Loger !

Changer les lois et les appliquer !

Questionner les politiques agricoles !

BLOG [www.agricultures-migrations.org](http://www.agricultures-migrations.org)

Le programme agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants repose sur un ensemble de partenariats formels et informels, et appelle à la participation de nombreux collaborateurs, permanents ou ponctuels, professionnels, associatifs, syndicaux, volontaires, etc.

Afin d'assurer une continuité des actions menées, une bonne compréhension de l'objet de l'étude et du fonctionnement du programme d'échange, les volontaires 2013 ont décidé de mettre en place ce blog, à la fois fédérateur et pédagogique. Avant tout destiné à être entretenu et alimenté par les volontaires, il a vocation à être un outil ouvert à tous les collaborateurs.



# EDITO

Les travaux répartis sur dix années consécutives durant lesquelles furent sillonnés plus de dix pays (européens comme méditerranéens) auront permis de dresser un constat alarmant. Ce bilan, partagé tant par des universitaires chercheurs, que par des syndicalistes ouvriers ou paysans, met en évidence l'accélération de l'érosion des droits des paysans et des travailleurs de la terre, quels que soient leurs statuts, leurs origines et leurs itinéraires. Il s'agissait pour nous, en cette période d'élargissement de la communauté européenne et de renégociation de la Politique Agricole Commune, d'enfoncer un « coin social » dans le corps des politiques libérales. Il nous est apparu nécessaire d'alerter tous azimuts sur les conséquences sociales des discours scientistes, productivistes portés par les promoteurs de la performance économique, largement distillés par le personnel de Bruxelles et relayés nationalement par les lobbies de l'agro alimentaire et ses vassaux.

Au fil de ces dernières années, le processus d'appauvrissement des communautés paysannes dans le monde et en Europe s'est accéléré, et la fonction exportatrice de l'agriculture dont la qualification d'industrielle prend chaque jour un peu plus de sens - continue à être largement subventionnée au détriment des petites fermes et des populations rurales et paysannes.

Ces processus repérés et dénoncés se trouvent maintenant renforcés par au moins deux phénomènes « nouveaux » (à l'échelle historique...) qui sont d'une part les vols de terres et la mise en place « d'innovations » en termes de marchandisation de la main d'œuvre en particulier saisonnière. Ces deux armes, accaparement des terres et détachement de travailleurs et/ou prestation de service international, complètent maintenant le processus d'éradication engagé contre les agricultures paysannes et familiales. Les faillites organisées par l'imposition au niveau international d'une concurrence déloyale ne suffisaient plus aux prédateurs. Il leur fallait créer les conditions d'un impossible retour, à la terre, à des conditions de travail décentes, et cela avec la complicité active des pouvoirs politiques nationaux en place.

Ainsi privés de leurs terres et de leur statut, des centaines de milliers d'hommes et de femmes se retrouvent condamnés à l'errance, proies faciles des marchands d'esclaves du 21<sup>e</sup> siècle.

Evidemment, bien souvent, la barrière de la langue, la concurrence parfois violente entre les communautés, l'isolement, ne facilitent pas le travail minimum de solidarité. Mais à l'heure des attaques répétées et de plus en plus violentes à l'encontre des acteurs sociaux, qu'ils soient syndicalistes ou associatifs, comme à l'encontre des acquis sociaux, il est urgent de vivifier un réseau français et européen de solidarité active qui puisse à la fois dénoncer les atteintes « locales » aux droits des uns et des autres, de susciter et de participer aux mobilisations et de contribuer à affuter l'arme syndicale que représente le droit.

Nicolas Duntze, paysan.

*Travaux conjoints des membres de la Via Campesina, de la Confédération paysanne avec le soutien de nombreux volontaires européens œuvrant dans le champ de la solidarité internationale avec l'association Echanges et partenariats.*



© Smoh

## PARTENAIRES DES MISSIONS

### **Confédération paysanne**

France, [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)

### **Confédération paysanne Aquitaine**

France, [www.aquitaine.confederationpaysanne.fr](http://www.aquitaine.confederationpaysanne.fr)

### **Confédération paysanne Drôme**

France, [www.drome.confederationpaysanne.fr](http://www.drome.confederationpaysanne.fr)

### **Confederação Nacional da Agricultura**

Portugal, [www.cna.pt](http://www.cna.pt)

### **Via Campesina**

[www.viacampesina.org](http://www.viacampesina.org)

### **ECVC**

Belgique, [www.eurovia.org](http://www.eurovia.org)

### **Nederlandse Akkerbouw Vakbond**

Pays-Bas, [www.nav.nl](http://www.nav.nl)

### **Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft**

Allemagne, [www.abl-ev.de](http://www.abl-ev.de)

### **Migrant Voice**

Royaume-Uni, [www.migrantvoice.org](http://www.migrantvoice.org)

### **Université Harokopio**

Grèce, [www.hua.gr](http://www.hua.gr)

## Développement agricole en Europe : de la précarité à l'esclavage des travailleurs migrants

Depuis dix ans, dans le cadre du programme « Agriculture Paysanne & Travailleurs Migrants Saisonniers » porté par la Confédération Paysanne, des volontaires se sont rendus en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Grèce, Maroc, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni. Ils ont parcouru les campagnes, ont pénétré les industries de transformation. Ils ont rencontré travailleurs, paysans, dirigeants d'entreprises, syndicalistes, associatifs, représentants politiques et chercheurs. Le constat est amer. Partout en Europe, des politiques d'investissement et de défiscalisation poussent les entreprises et producteurs agricoles à poursuivre un seul objectif : celui de la compétitivité. À cela s'ajoutent des politiques de déréglementation du travail qui amènent à repousser toujours un peu plus loin les limites du socialement acceptable. Exploitation, mauvais traitements, techniques managériales incisives, non rémunération, logement indigne, servitude par la dette, privation de droits : ces mots décrivent la réalité de nombreux travailleurs migrants dans l'agriculture et l'agro-alimentaire...

L'agriculture est l'un des secteurs d'emploi les plus faciles d'accès pour les migrants. Dans une Europe où des politiques de fermeture et de contrôle des frontières se mettent en place, et où se développent des phobies contre l'afflux migratoire, les migrants constituent la grande majorité de la main-d'œuvre agricole. Leur condition de migrant les rend vulnérables, les prive de certains droits et les marginalise. Des recruteurs et exploitants agricoles peu scrupuleux, qui peinent à trouver des travailleurs nationaux suffisamment flexibles et dociles, profitent de cette vulnérabilité pour leur imposer des conditions de travail précaires et parfois dangereuses.



© Nuno Saraiva



© Smoh

Différents cadres d'embauche permettent l'emploi de main-d'œuvre étrangère : détachement de travailleurs par des entreprises de travail temporaires internationales ou de prestation de services, ou contrats saisonniers dans le cadre d'accords bilatéraux. À ces cadres légaux s'ajoutent le travail non-déclaré, le travail forcé et organisé par des réseaux mafieux.

Toutes ces pratiques cherchent à réduire le coût du travail, en diminuant la rémunération versée à l'employé de manière légale ou illégale.

Dans le cadre du travail au noir, il est courant que les employeurs paient moins que le salaire annoncé ou qu'ils ne paient pas du tout. Dans le travail rémunéré à la pièce, il arrive que les taux ne soient pas annoncés ou qu'ils soient « égalisés » sur la semaine afin que la rémunération ne dépasse jamais le salaire minimum légal. Même dans le travail déclaré et a priori légal, la non-facturation des heures supplémentaires est une pratique fréquente. La facturation du logement, du transport et de la nourriture à des taux usuraires permettent aux entreprises de recrutement de prélever des sommes d'argent supplémentaires sur les salaires. Dans les cas de travail forcé et de traite, cette dette est utilisée pour soumettre les ouvriers à un travail non rémunéré.

Pour ces travailleurs, les conditions de travail difficiles (tâches répétitives, température extrême dans les serres ou sous le soleil dans les champs, journées de plus de 10 heures, lourdes charges à porter) s'accompagnent de pressions managériales (surveillance et pression par des contremaîtres, vidéosurveillance au Royaume-Uni). Dans les cas extrêmes, cela va jusqu'à des violences physiques et verbales.

Les conditions de logement de ces travailleurs sont souvent insalubres et précaires. En Grèce, les ouvriers construisent eux-mêmes des camps avec les matériaux de serre, en France, ils installent leurs tentes en bordure des champs qu'ils récoltent. Au Portugal, certains sont logés dans des containers, d'autres dans des maisons en ruine. Les installations sanitaires sont souvent inexistantes ou insuffisantes pour le nombre de travailleurs. Les travailleurs vivent souvent entassés, doivent dormir à plusieurs dans le même lit ou à même le sol. Le cadre législatif qui régit le logement des travailleurs saisonniers agricoles est inadéquat. Les pouvoirs publics ne prennent pas en compte l'arrivée massive de migrants saisonniers. Aucune politique d'accueil et de logement n'est mise en place pour assurer que les travailleurs soient logés conformément à la loi et au respect de la dignité humaine.

Le cadre législatif reste largement inapte à la reconnaissance et la gestion du problème dans son ensemble. Par ailleurs, les moyens de contrôle du travail agricole, notamment saisonnier, sont limités, particulièrement dans les pays qui subissent la crise économique. Les politiques d'austérité s'accompagnent d'une grave diminution des budgets et des postes des inspections du travail. En outre, il y a une difficulté à contrôler l'action des trafiquants et des mafias. Dans les campagnes, ils restent invisibles et, de par leur caractère transnational, ils disparaissent facilement dans un autre pays lorsqu'ils sont repérés. Ces difficultés sont connues des entreprises et des trafiquants qui s'adaptent continuellement à l'évolution des cadres législatifs et des méthodes de contrôle afin de les contourner. Enfin, cibles d'intimidation, de violences ou du fait de leur clandestinité et de leur isolement, les victimes n'ont souvent pas les moyens de dénoncer ces pratiques auprès des tribunaux. Les ouvriers agricoles migrants trouvent rarement le moyen d'exprimer leur détresse, ont le plus grand mal à se mobiliser, et la pratique syndicale reste quasiment absente dans le secteur.



© Nuno Saraiva

Les missions menées depuis une dizaine d'années par la Confédération Paysanne et ses partenaires dans les pays d'Europe et de la Méditerranée aboutissent à un constat général alarmant. Même si les situations et leur gravité diffèrent selon chaque cas, partout, le développement agricole centré sur la compétitivité et la maximisation des profits s'accompagne de la pauvreté et de l'érosion des droits. Celles-ci sont de plus en plus permises par les cadres législatifs et les pouvoirs publics. Le recours à l'exploitation d'une main-d'œuvre migrante apparaît ainsi comme une caractéristique structurelle de l'agriculture industrielle en développement. Les producteurs qui refusent de se plier à cette règle, écrasés par la concurrence, sont, eux, amenés à disparaître.

Face à cela, seule une résistance commune organisée à tous les niveaux d'action et à toutes les échelles géographiques permettra d'assurer le respect des droits des travailleurs de la terre et la souveraineté alimentaire.



© Smoh

## Le miracle agro-économique de Nea Manolada



Manifestations pendant le procès (3)

En Grèce, l'agriculture joue encore un rôle important dans l'économie du pays, malgré les changements structurels des 20 dernières années et une réduction de la contribution économique de l'agriculture au PNB. Elle est encore majoritairement caractérisée par des petites exploitations familiales et des terrains agricoles fragmentés et dispersés, qui rendent la concentration de la terre moins facile.

#### L'agriculture grecque fait face à des difficultés structurelles au niveau national et européen.

Les gouvernements grecs ont vu dans la Politique Agricole Commune (PAC) un outil leur permettant d'optimiser leur popularité. Ils ont opté pour des aides directes aux producteurs, à destination de certains types de cultures. Dans cette perspective, les agriculteurs ont progressivement abandonné les cultures grecques traditionnelles, comme les légumineuses ou le fourrage, pour se diriger vers des productions subventionnées.

La mauvaise application de la PAC par les gouvernements a eu des effets négatifs sur la structure de l'économie et sur la société rurale du pays. Elle a conduit à une perte de savoir-faire, au développement de monocultures déconnectées de la réalité économique du pays et à une perte de la souveraineté alimentaire. Elle a également causé une réduction des revenus des agriculteurs, en particulier des petits et moyens producteurs, ainsi qu'une diminution de la population agricole.

La PAC, et plus largement ce modèle de développement industrialisé, entraînent une massification des besoins en main-d'œuvre. La destruction de la vie socio-économique des campagnes, associée au vieillissement de la population rurale et à l'aversion de la population pour l'emploi agricole, a conduit le modèle productiviste à s'appuyer sur une main-d'œuvre immigrée qui constitue aujourd'hui la majorité des travailleurs du secteur agricole. L'arrivée des immigrés dans les années 1990 a garanti la survie économique de l'agriculture grecque. Mais cette main-d'œuvre, plus malléable que la main-d'œuvre locale, a été utilisée pour réduire les coûts de production.

#### Dans l'agriculture grecque, on trouve deux courants d'immigration.

Le premier groupe, arrivé dans les années 1990, est constitué par les immigrés d'Europe de l'Est, le deuxième par des migrants venus dans les années 2000 de pays plus lointains (tels que l'Inde, le Pakistan, l'Afghanistan, etc).

Ces immigrés, pour la plupart, ne sont pas régularisés. Un grand nombre de ces personnes sont demandeurs d'asile, mais la prise en compte de leur demande d'asile est longue et très mal gérée par les autorités grecques. Ils sont donc de fait les plus vulnérables, étant aussi moins intégrés et sous la menace constante de la police. Ils subissent les formes d'exploitation les plus graves en termes de rémunération, de conditions de travail et de sécurité. La grande majorité de cette main-d'œuvre sans-papiers possède un savoir-faire spécialisé, ce qui constitue un atout pour les exploitations intensives. Leur travail au noir et peu payé permet aux exploitants de réduire leur coût de production et d'augmenter leurs bénéfices. Dans ce contexte, les plus petits producteurs ne peuvent plus être compétitifs.

## LES FRAISES DE NEA MANOLADA

Les cas connus d'exploitation des travailleurs saisonniers en Grèce sont nombreux. Le plus médiatisé est celui de Nea Manolada, au nord-ouest du Péloponnèse.

La fraise, l'or rouge de Nea Manolada, est le miracle économique de l'agriculture grecque. En quelques années, la production a considérablement augmenté. 70% de la production est destinée à l'exportation. Cette success story n'est pourtant pas le résultat de l'innovation. Elle repose en réalité sur tout un système d'exploitation d'êtres humains. Le nombre de saisonniers dans les champs de fraises de la région peut atteindre 4.000 personnes.

## LES ÉVÉNEMENTS QUI S'Y SONT DÉROULÉS DEPUIS 5 ANS

En avril 2008, des travailleurs migrants saisonniers venant des Balkans et d'Asie ont entamé une grève pour revendiquer une augmentation des salaires afin d'obtenir le minimum légal correspondant au statut d'un ouvrier non qualifié, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de vie. En réponse, les producteurs de fraises, aidés de leurs contremaîtres, ont frappé ceux qui avaient participé à la grève et agressé, au hasard, des immigrés vivant dans le village. Cette réponse a été condamnée par la presse et l'opinion publique.

En 2013, quelques 200 travailleurs migrants sans-papiers du Bangladesh travaillant dans la culture des fraises se sont réunis dans la ville de Nea Manolada, devant les bureaux de la société agricole, afin de réclamer leurs arriérés d'environ six mois de salaire. C'était la troisième fois qu'ils essayaient de revendiquer leurs droits. La première fois, on leur avait répondu par des promesses, la deuxième fois par des menaces, et la troisième fois les contremaîtres leur ont tiré dessus, blessant trente-cinq personnes. Les contremaîtres ont été arrêtés, et un procès s'est tenu de juin à juillet 2014. Ce dernier s'est soldé par la relaxe du propriétaire de l'exploitation et par des peines de prison révocables pour les contremaîtres.

Malgré cette conclusion décevante(1), ce procès reste une étape importante. En effet, la partie civile, composée de deux avocats bénévoles, a pour la première fois inscrit dans sa plaidoirie **la question de la traite massive d'êtres humains**. Il est important de noter que même si l'élément du déplacement organisé des personnes n'existe pas (en Grèce, pays d'entrée en Europe des migrants, la main-d'œuvre à exploiter est déjà présente dans le pays), tous les autres éléments relatifs à la traite étaient présents l'exploitation de la vulnérabilité notamment, qui est au cœur de la définition légale de la traite humaine et de l'esclavage des hommes.

Par ailleurs, les événements de Nea Manolada ont permis de dévoiler au grand public **les violations dont sont victimes les travailleurs migrants saisonniers**. Les travailleurs sont logés dans des conditions indignes. Dans la région il existe plusieurs camps situés à côté des cultures, où les tentes sont construites par les migrants à l'aide du nylon des serres. Dans chaque tente dorment à peu près 20 personnes entassées. La chaleur, pendant l'été, peut atteindre les 40-45 degrés. Il n'y a ni facilité hygiénique, toilette ou douche, ni eau propre courante, ou système d'égout et l'électricité a été coupée depuis les événements de 2013.

De plus, leurs conditions de travail sont très mauvaises et dangereuses pour leur santé. Ils travaillent courbés, sans équipement, pendant de nombreuses heures dans les serres de fraises aux très hautes températures. Ils sont surveillés par des contremaîtres qui exercent sur eux une violence physique, verbale, psychologique, raciste. Il existe également un système de contrôle : chaque jour, sont choisis ceux qui vont travailler ou non. Ceci constitue une menace supplémentaire pour ceux qui n'obéissent pas aux exigences du patron.

Malgré la grande publicité accordée au procès de Nea Manolada, aucune mesure n'a été prise par les autorités publiques pour améliorer la situation des travailleurs. Les structures de soutien à leur égard sont inexistantes. De plus, le verdict du procès montre qu'il n'y a pas de volonté en Grèce d'analyser et de faire face au problème de la traite humaine dans le secteur agricole(2). **L'absence d'un cadre législatif réglementant le travail saisonnier permet l'exploitation des travailleurs migrants**. C'est pourquoi, dans un contexte de crise et de pressions exercées par l'UE, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques d'intégration sociale et économique juste pour les migrants.

**Ismi Karydopoulou**  
Volontaire Grèce - 2014

(1) Voir aussi : la communiqué de presse du Conseil Grec des Réfugiés : « *Manolada: The chronical of a judicial failure* ».

(2) Voir aussi : le rapport de Churches' Commission for Migrants in Europe « *Trafficking for labour in Greece* »

(3) Les photos sont prises par DROMOGRAFOS, une collectivité qui par sa participation aux événements, collecte et diffuse l'information concernant les mobilisations et le mouvements sociaux en Grèce



Les tentes de logement (3)

## Régimes d'exception à l'avant-garde du moins disant social



Ramon, arrivé de Roumanie au début de l'été pour la saison, a logé plusieurs mois dans une forêt inondable attenante à l'exploitation de son employeur, sans eau ni sanitaires  
Photo : Simon Perrin

Premier verger de France, la région Rhône-Alpes est leader pour la production de fruits malgré une spécialisation moins importante des exploitations que dans les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Les filières fruits, avant la viticulture, le maraichage, et l'horticulture, absorbent la majorité de la main d'œuvre permanente et saisonnière. Les grandes exploitations en absorbent plus de 84% (1).

On pouvait estimer à 70% la proportion de saisonniers locaux dans l'agriculture drômoise il y a sept ans. Aujourd'hui elle est estimée par la profession à environ 60%. **Certains employeurs privilégient l'emploi de main d'œuvre étrangère pour les travaux saisonniers**, notamment parmi les grandes et moyennes exploitations. D'autres n'ont pas de préférence particulière mais notent que les volumes de production et l'orientation technique ont une incidence sur les pratiques d'embauche.

Chaque année, de nombreux Espagnols, Portugais, Italiens, Hollandais, Polonais, Roumains et Bulgares sont embauchés par les agriculteurs des Rhône-Alpes, dans des proportions mal connues car les chiffres sont difficiles d'accès. Ces travailleurs, citoyens européens, vont rencontrer les mêmes difficultés que les saisonniers français selon le profil de l'employeur qui les embauche.

Les cadences de ramassage peuvent être élevées, dans des conditions de fortes chaleurs. L'échelonnement des maturités peut faire durer le pic de travail saisonnier jusqu'à quatre mois. Le travail est rémunéré au minimum légal. Des dérogations permettent chaque année de prolonger les durées maximales de travail jusqu'à 12 heures par jour.

D'autres techniques managériales permettent à certains producteurs d'accroître la productivité au maximum tel que le travail à la tâche. La non-application des majorations pour les heures supplémentaires est l'infraction la plus courante. Des dérogations autorisent l'hébergement sous tente pendant plusieurs mois, dans le respect de normes d'hygiène et sécurité que tous les employeurs ne sont pas prêts à assumer financièrement.

Les saisonniers étrangers qui viennent en France de façon individuelle ou en groupe autonome se distinguent des saisonniers résidents de par la dimension de choix. Beaucoup ne connaissent pas la langue nationale ni le droit applicable en France. Parfois confrontés à des attitudes discriminantes, ces saisonniers peuvent connaître une forme d'exclusion sociale. L'éloignement et l'important différentiel de revenu qui motive la migration semblent favoriser une adaptation à des conditions d'emploi rendues difficiles voire abusives par certains employeurs.

Si l'embauche hors cadre légal des travailleurs étrangers semble avoir fortement diminué du fait de mesures répressives dissuasives, des cadres légaux spécifiques à la migration de travail facilitent encore les abus de certains employeurs.

Suite à l'arrêt des migrations de travail officielles au milieu des années 70, des accords bilatéraux sont signés par la France avec le Maroc, la Tunisie et la Pologne. Ils donnent naissance aux contrats saisonniers délivrés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii, ex-Omi). Prévus pour des migrations de travail temporaires, ils permettent aux employeurs d'embaucher un ressortissant étranger pendant une période de travail de six mois, souvent prolongée à huit mois, pendant trois ans. A la fin de la période de travail, le saisonnier n'est plus autorisé à séjourner sur le territoire. Devenus caduques en Pologne, ces contrats sont encore une réalité pour les saisonniers marocains et tunisiens. Ils inscrivent une inégalité de droits sociaux entre ces travailleurs, et les citoyens français, européens, ou étrangers détenteurs d'un titre de séjour. La décision de renouvellement du contrat d'une année à l'autre appartient à l'employeur, ce qui lui confère un certain pouvoir. La position du travailleur s'en trouve encore fragilisée. Parmi les quelques centaines de saisonniers Ofii encore présents sur le territoire, certains acceptent une rémunération très inférieure au nombre d'heures réellement travaillées, subissent des conditions d'hébergement, d'une extrême promiscuité et parfois dans des constructions insalubres, non chauffées, etc. D'autres encore témoignent d'injures, de mauvais traitements et de conditions de travail dangereuses (absence de protection durant les traitements phytosanitaires par exemple).

Depuis un peu moins d'une dizaine d'années, ces contrats tendent à être remplacés par d'autres types de contrats qui reposent également sur le principe de la migration temporaire. On estime entre 7500 et 15 000 le nombre de travailleurs étrangers qui sont chaque année recrutés en Bulgarie, Roumanie, Pologne, Espagne pour travailler en France (2). Le profil de ces travailleurs est différent des saisonniers qui se rendent par leurs propres moyens en France pour les saisons. Leurs contrats les lient à des entreprises de travail temporaire internationales, elles-mêmes liées par un contrat aux exploitants agricoles.

Dans le cadre légal du détachement de travailleurs, il est prévu que le versement des charges sociales soit effectué dans le « pays d'envoi », au taux applicable dans ce pays. Cela peut représenter une différence de 30% sur le coût de la main d'œuvre, de façon légale. Par ailleurs, malgré le socle commun européen censé garantir le respect minimum des niveaux de rémunération et des conditions de travail légales dans le « pays d'accueil », le dispositif est sujet à une importante augmentation du nombre de fraudes.

Le plus préoccupant reste que ces dispositifs de migrations temporaires ouvrent la voie à des formes de servage ou de traite d'être humain. Des témoignages indirects indiquent que les contrats saisonniers délivrés par l'Ofii font l'objet de trafics. Monnayés à hauteur de 8000 euros, des saisonniers acceptent de s'acquitter d'un droit à travailler. Les saisonniers sont alors non seulement extorqués, mais également mis en dette par ces intermédiaires. Le détachement de travailleurs occasionne lui aussi des dérives similaires. Dans les filières fruits, le marché est fortement concurrentiel et les acheteurs de la grande distribution exercent une pression sur les producteurs. Certains s'engagent dans des démarches de valorisation de leur production, mais une large part de la profession continue d'alimenter les circuits d'expéditions classiques en France et vers l'Europe. Le coût de la main d'œuvre peut représenter jusqu'à 60% des coûts de production. Le risque existe de voir perdurer des situations de violation des droits de plus en plus dures. Tandis que les régimes d'exception qui encadrent les migrations de travail sont instrumentalisés par des syndicats d'employeurs pour devenir des jonctions à la baisse du coût du travail (3).



La soirée Agricultures et Migrations a réuni travailleurs, paysans, associations et syndicats autour de la question des conditions de vie et de travail des saisonniers le 30 octobre 2014 à Valence.

## UNE AFFAIRE QUI ROULE !

Le concept du travail temporaire international séduit toujours plus d'exploitants agricoles en France. L'une d'elle a particulièrement bien percé depuis une dizaine d'années d'activités. Elle emploie jusque 3600 saisonniers sur l'année, 4200 au plus fort de la saison, et déplace ses employés du Sud de l'Espagne jusqu'à l'Est de la France. Son chiffre d'affaires en 2013 : 43,8 millions d'euros. De quoi s'ouvrir chaque année à de nouveaux marchés.

Les agriculteurs ne cachent pas leur engouement : « Les Equatoriens c'est une entreprise d'intérim espagnole qui les envoie. Une entreprise très bien : quand on en a besoin on les prend, quand on en a plus besoin, c'est fini : ils repartent. Et s'il y'en a un qui ne va pas, autant vous dire qu'il repart tout de suite ».

La récente découverte des 240 vendangeurs polonais en Champagne, fournis en nourriture avariée et logés dans des conditions insalubres et non sécurisée, rappelle à quel point il est urgent de lutter contre la déresponsabilisation des clients de la prestation. La loi sur la concurrence sociale déloyale adoptée en juin 2014 va dans ce sens en allant plus loin que la directive européenne.

Reste que toujours plus d'agriculteurs sont sollicités par les entreprises de prestation.

(1) Agreste, Recensement agricole 2010 – région Rhône-Alpes.

(2) Estimation réalisée sur la base des statistiques hors fraude à la déclaration, publiées dans le Rapport d'Information sur les normes européennes en matière de détachement des travailleurs, fait par Éric BOCQUET, Sénateur, 18 avril 2013.

(3) En référence aux déclarations de Pierre Gattaz, président du Medef, au lendemain de l'annonce d'un accord européen sur les travailleurs détachés, et à la communication adressée par la FNSEA au Ministre de l'Agriculture, appelant à une réduction des normes sociales et environnementales.

## Ces travailleurs saisonniers que nous ne verrons pas

Ils seraient environ 7 000 dans le Lot-et-Garonne, près de 2 000 dans le département voisin des Landes. **Le recours à des saisonniers étrangers pour faire face aux besoins agricoles est loin d'être un phénomène marginal dans la région.** Déjà, au mois d'avril, quelques signes discrets de leur présence. Des caravanes qui s'accumulent aux abords des terres, linge étendu dehors. Des camionnettes aménagées en provenance d'Espagne. Puis, arriveront les « OFII »<sup>(1)</sup>, main d'œuvre « introduite » à la demande des employeurs, saisonniers au statut précaire institutionnalisé dont la régularité du séjour est fonction du contrat de travail. Quelques 600 Marocains reviennent ainsi chaque année dans le Lot-et-Garonne, pour une période maximale de six mois. Ils seront peut-être aperçus furtivement dans les champs, ou chez l'épicier du village. Quant aux Sud-Américains ramassant les asperges et les kiwis landais, l'entreprise de travail temporaire espagnole qui les détache se chargera de leur hébergement et de leur transport, y compris pour des déplacements au supermarché. Les plus proches voisins, parfois même leurs collègues français, ne savent pas toujours où ils logent.

Si les habitants de la région peuvent avoir conscience de la présence de ces travailleurs étrangers, ils **restent pour la plupart invisibles à leurs yeux.** Cette situation peut s'expliquer par le statut même des saisonniers : historiquement, une partie d'entre eux était déjà constituée de personnes mobiles, gens du voyage ou Sud-Européens venus « faire la saison » en France. Le but n'est pas de s'installer ni de « s'intégrer » - au sens convenu de ne plus être étranger à la collectivité - mais de travailler sans compter les heures pour toucher le salaire maximum. Quitte à rogner sur certaines dépenses jugées inutiles, comme la couverture santé complémentaire ou le logement. De plus, l'isolement est encouragé par la condition d'étranger ne maîtrisant que rarement le français, et par le fait que la venue et le séjour en France soient uniquement fonctions du travail.

Certains saisonniers sont logés chez leur employeur, ce qui les rend totalement flexibles et disponibles pour répondre aux besoins agricoles. Enfin, pour une partie de la population locale et des pouvoirs publics, les saisonniers ne sauraient dépasser leur fonction économique. Leur présence n'est pas acceptée en dehors du lieu de travail : dans le Médoc ou dans les Landes, les saisonniers deviennent « sales » et « bruyants » dès lors qu'ils sont perceptibles dans l'espace public.

Avec des saisonniers qui reviennent chaque année, ou des travailleurs européens qui résident principalement en France, certains liens peuvent toutefois se nouer. Par le biais de relations de voisinage, dans des permanences d'accès aux soins ou aux droits sociaux, des cours de français, des associations « communautaires » ou culturelles. Pourtant, même quand la confiance s'établit, **il n'est presque jamais fait allusion aux conditions de travail, ou de manière très détournée.** Un travailleur espagnol, qui ramassait déjà des fraises dans le Lot-et-Garonne à l'âge de neuf ans avec ses parents, affirme ainsi qu'« *avant c'était dur, mais maintenant tout va bien, je n'ai aucun problème et suis payé chaque mois pour mon travail* », tout en s'informant discrètement auprès de son voisin et ami français des démarches à faire pour s'installer dans la restauration rapide.

(1) En référence à l'*Office Française de l'Immigration et de l'Intégration*, organisme public en charge notamment de l'introduction de saisonniers en France



Récolte de fraises en Lot-et-Garonne  
Photo Mikele Dumaz



Fraises sous serres et habitat de fortune en Aquitaine  
Photo : Mikele Dumaz.

Ces réticences de la part des travailleurs étrangers à évoquer leurs conditions de travail peut s'expliquer par plusieurs éléments qui sont étroitement liés. D'abord, les dénonciations d'abus – en supposant qu'ils soient conscientisés – sont limitées par l'isolement linguistique, socio-culturel et géographique qui éloigne les saisonniers des organisations aptes à les informer et à leur offrir un accompagnement pour faire valoir leurs droits. Surtout, le caractère flexible du contrat saisonnier(2) et le travail non déclaré donnent à l'employeur le pouvoir de mettre rapidement fin à la relation de travail, ou de ne pas la renouveler. **Le travailleur est placé de fait dans la précarité et la dépendance.** D'autant plus lorsqu'il est en situation irrégulière sur le territoire ou travaille sans autorisation, auquel cas il court le risque supplémentaire d'être éloigné ou reconduit à la frontière.

Toutefois, le plus souvent, **les entraves au droit du travail découlent d'une acceptation tacite de la part des saisonniers.** D'abord, si un cadre législatif existe, il lui est difficile de saisir les spécificités du monde agricole, secteur dans lequel l'emploi a longtemps été structuré par des relations informelles et une part importante de travail non déclaré. Aujourd'hui encore, les « arrangements » sont fréquents : à la fin du contrat, employeur et saisonnier font par exemple le décompte des heures ou évaluent le montant des retenues pour les charges du logement ou la nourriture. D'autre part, les travailleurs étrangers perçoivent souvent la situation comme temporaire avant un retour au pays d'origine. Leur venue en France n'est motivée que par les gains financiers qu'ils peuvent en tirer. L'intégralité du temps passé en France doit être rentabilisé, car l'opportunité de venir en France comme saisonnier peut se payer chère. En Pologne ou au Maroc, l'ouvrier « achète » les coordonnées de son futur employeur, et doit parfois même verser une partie de son salaire chaque mois à un intermédiaire. La principale motivation reste le niveau de salaire, et ce y compris pour des ressortissants européens : **le dumping social et la mise en concurrence des travailleurs sont légion au sein-même de l'Union Européenne.** A cela s'ajoute les difficultés économiques actuelles des pays sud-européens, dont les retombées s'avèrent dramatiques pour les citoyens.

(2) Le contrat de travail saisonnier ne comprend pas toujours de date de fin, et il est possible de signer plusieurs contrats saisonniers successifs avec le même employeur.

Ces dernières années, chaque début d'été a vu son lot de travailleurs venus d'Espagne ou du Portugal « vendre leur force de travail » dans le Sud de la France, expression datée qui retrouve ici tout son sens. Ils font le tour des exploitations agricoles en proposant eux-mêmes de travailler pour des salaires défiant toute concurrence.

L'invisibilité des saisonniers étrangers et leur acceptation des conditions de travail les plus dures, couplées à l'imposition d'un modèle agricole concurrentiel permettent et encouragent l'exploitation des saisonniers. Pour des agriculteurs qui ne recherchent que la productivité et la flexibilité de la main d'œuvre, les exigences ne peuvent aller qu'en augmentant, attisant la concurrence entre les travailleurs. Les demandeurs d'emploi locaux sont par exemple décrits comme manquant de volonté, de motivation et de fiabilité. Les étrangers qui souhaitent faire valoir leurs droits sont également lésés, comme ces deux Polonais installés dans un village du Tarn-et-Garonne avec leur famille : leur employeur leur demandait d'être entièrement disponibles le week-end, puisque leurs compatriotes l'étaient. Quelques agriculteurs vont même jusqu'à profiter de la situation lorsqu'ils privilégient le recours à des personnes en situation irrégulière. En leur faisant miroiter des promesses d'embauche ou de régularisation, ils les maintiennent sous une domination certaine.

La majorité des saisonniers étrangers reste donc invisible et ne peut/veut pas dénoncer ses conditions de travail. Face à cette situation, une approche purement juridique basée sur la défense des droits individuels paraît certes nécessaire, comme en témoignent les quelques affaires portées devant les tribunaux, mais reste largement insuffisante. Les dénonciations doivent porter sur les abus mais également sur le système qui les permet, construit et soutenu par des choix de politiques agricole, économique et migratoire. Les luttes contre l'industrialisation de l'agriculture, les conditions de travail indignes, les violations de droits, les discriminations à l'encontre des étrangers ne peuvent dès lors que se rejoindre dans la défense des travailleurs migrants saisonniers.

## Agences de recrutement et précarisation des travailleurs



Champs de choux, Boston, Lincolnshire

La production alimentaire au Royaume-Uni s'inscrit dans un contexte de libéralisation économique et de précarisation du droit du travail. Face aux pressions qui poussent les prix à la baisse, trop nombreux sont les employeurs qui cherchent à réduire leurs coûts de production en économisant sur le coût de la main d'œuvre.

### UN DROIT DU TRAVAIL FAIBLEMENT PROTECTEUR POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Le droit du travail britannique offre des protections limitées aux travailleurs. Les « **contrats zéro heures** » ('zero hour contracts'), qui ne garantissent aucune durée hebdomadaire minimum de travail aux salariés, sont devenus communs dans les secteurs de l'industrie alimentaire et de l'hébergement : ils sont utilisés par 45 % des employeurs. Beaucoup de travailleurs migrants sont embauchés sous ce type de contrat.

Principalement originaires des nouveaux Etats membres de l'Union européenne, ils sont venus combler les besoins en main d'œuvre dans les **zones de production horticole intensive** des comtés du Lincolnshire et Cambridgeshire à 150 km au nord de Londres. À leur arrivée, ils accèdent généralement à l'emploi par l'intermédiaire d'**agences de recrutement** qui les placent dans les exploitations agricoles et usines de transformation. Dans le secteur de la production de viande et de volaille, 70 % des travailleurs embauchés par le biais d'agences de recrutement sont des travailleurs migrants.

Les travailleurs recrutés par des agences bénéficient généralement de **moins bonnes conditions de travail** que les personnes qui signent un contrat directement avec l'entreprise. Alors que la durée maximale du travail hebdomadaire au Royaume-Uni est de 48 heures, une grande partie des agences demandent à leurs travailleurs temporaires de signer une clause annonçant qu'ils renoncent à cette garantie. Les employés n'ont alors plus droit qu'à une journée de repos hebdomadaire et à 11 heures de pause entre deux journées de travail. Par ailleurs ils ne bénéficient pas des mêmes taux horaires majorés que les travailleurs employés directement pour les heures supplémentaires et les weekends et jours fériés travaillés. Il arrive également qu'ils paient leur trajet pour se rendre sur le lieu de travail où ils ont été convoqués seulement pour s'entendre dire que l'entreprise n'a pas besoin d'eux aujourd'hui.

### DES ABUS RÉPÉTÉS À L'ENCONTRE DES TRAVAILLEURS RECRUTÉS PAR LE BIAIS D'AGENCES DE RECRUTEMENT

Au-delà de ces pratiques abusives autorisées par la loi, **les violations des droits des travailleurs temporaires** embauchés par le biais d'agences de recrutement semblent répandues. Une enquête de la Commission pour l'Egalité et les Droits Humains dans le secteur de la production de viande rouge et de volaille a montré qu'un cinquième de ces travailleurs avaient été poussés, frappés ou avaient eu des objets jetés sur eux par des managers ; plus d'un tiers avaient été victimes ou témoins d'insultes. Une personne sur quatre avait rencontré des difficultés lorsqu'elle avait voulu prendre ou se faire payer ses congés (1). La Gangmaster Licensing Authority, qui régit l'attribution des licences à ces agences de recrutement et contrôle le secteur de l'agro-alimentaire, a identifié 1058 victimes d'exploitation entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014. Leurs employeurs et agences de recrutement leur avaient prélevé plus de 1,7 millions de livres sterling de manière irrégulière, notamment en jours de congés et salaires impayés et frais de transports excessifs (2).

L'embauche de travailleurs sous contrat temporaire est une pratique managériale répandue dont le but n'est pas uniquement de faire face aux pics de main d'œuvre **mais aussi de placer les travailleurs en situation de précarité et d'incertitude**. 60% des entreprises de l'industrie alimentaire utilisent des travailleurs embauchés par des agences de recrutement tout au long de l'année. Ces derniers n'ont aucune garantie quant à la pérennité de leur contrat de travail. Difficile alors de rejoindre un syndicat ou de se plaindre de son employeur lorsque ceci peut conduire à perdre son travail du jour au lendemain ou à se voir refuser de futures opportunités d'emploi de la part de son agence de recrutement.



Ramasseurs de salade dans un champ anglais  
 © Donna Simpson, migrantworkersinhorticulture, 2013

## REPENSER UN SYSTÈME QUI BASE SA COMPÉTITIVITÉ SUR LA PRÉCARISATION ET L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS

Dans les cas extrêmes, cette précarisation donne lieu à des situations de **trafic d'êtres humains** et de **travail forcé**. En 2013, 634 victimes potentielles de trafic d'êtres humains à des fins de travail forcé ont été identifiées au Royaume-Uni. 29 % des cas de travail forcé ont été recensés dans le secteur agricole et agro-alimentaire. Le chercheur Sam Scott et ses collègues ont publié un rapport sur le travail forcé dans le secteur alimentaire britannique<sup>(1)</sup>. Ils ont interviewé plus de 60 travailleurs migrants qui s'étaient retrouvés en situation d'exploitation. Beaucoup sont liés à leur agence de recrutement par des **dettes** contractées dès leur pays d'origine afin de voyager ou de se voir garantir un emploi. Dans certains cas, le remboursement de cette dette est rendu délibérément difficile par les agences qui laissent les travailleurs au chômage tout en leur faisant payer des **frais** démesurés pour le transport ou un hébergement de piètre qualité. Certains trafiquants confisquent les passeports et fiches de paie des travailleurs, et les menacent de dénonciation aux autorités lorsque leur séjour n'est pas régularisé (3).

Il est difficile de faire face à cette exploitation des travailleurs dans un contexte de **coupes budgétaires** et d'**affaiblissement du droit du travail**. Face à la diffusion des pratiques abusives, il est nécessaire de repenser un système de production alimentaire qui fonde sa compétitivité sur la précarisation des travailleurs.

## TÉMOIGNAGES DE TRAVAILLEURS

Krzysztof et Natalia sont Polonais. Ils travaillent dans une usine de transformation de légumes dans la région d'agriculture intensive des Fens. Ils ont rejoint un syndicat pour défendre leurs droits face à leur employeur. Ils dénoncent de mauvaises conditions de travail et la pression qu'exercent leurs supérieurs hiérarchiques sur eux. La vidéosurveillance est omniprésente. Les managers l'utilisent même pour surveiller les pauses de leurs employés : « Je suis enceinte de plus de sept mois, explique Natalia, mais lorsque je commence à travailler le matin, on ne me laisse pas quitter mon poste pendant la première heure si je dois aller aux toilettes ». Krzysztof, lui, témoigne d'un non respect des conditions de travail à la pièce : « lorsqu'on commence à travailler le matin, ils ne nous disent pas le prix de chaque plateau. Ils le décident le soir, une fois qu'ils ont vu combien on a produit ». Les audits et contrôles, programmés (ou fuités) semblent peu efficaces. Krzysztof poursuit : « quand il y a une inspection, ils nettoient tout. Ils nous font signer des papiers pour dire que nous avons reçu toutes les informations en matière de santé et de sécurité au travail, et ils nous demandent de les antidater. »

Fanny Florémont  
 Volontaire au Royaume-Uni - 2014

(1) Equality and Human Rights Commission, Inquiry into recruitment and employment in the meat and poultry processing sector, March 2010.

(2) Gangmasters Licensing Authority, Annual Report and Accounts, 1 April 2013 to 31 March 2014

(3) Sam Scott et al., Experiences of Forced Labour in the UK Food Industry, Joseph Rowntree Foundation, 15 May 2012

## Le prix de la réussite : flexibilisation et mise en dépendance des travailleurs

L'agriculture néerlandaise est réputée pour être l'**une des plus intensives au monde**. Ce modèle de production est fortement tourné vers l'extérieur. Chaque année 65 milliards d'euros de produits agricoles (fruits, légumes, fleurs, viande, produits laitiers) sont exportés ([www.government.nl/issues/agriculture-and-livestock](http://www.government.nl/issues/agriculture-and-livestock)). Mais cette dépendance de l'étranger ne concerne pas uniquement les débouchés.

Les producteurs agricoles néerlandais recourent massivement à des travailleurs migrants, souvent par l'**intermédiaire d'agences de recrutement**. Ces agences utilisent différents moyens, légaux ou illégaux, pour réduire le coût de la main d'œuvre qu'elles proposent aux patrons d'exploitations agricoles. Tout d'abord, les agences peuvent déployer des ouvriers pour un minimum de 3 heures par jour. Elles n'ont pas l'obligation de leur fournir des contrats de travail sans interruption. Le nombre d'heures hebdomadaires pour lesquelles elles rémunèrent les ouvriers varie alors de 15 à 40 heures.

En outre, une partie de ces agences sont basées à l'étranger, principalement en Pologne, mais aussi en Roumanie, au Portugal, en Bulgarie ou en Estonie. Dans le cadre du détachement de main d'œuvre, elles peuvent verser les cotisations sociales de leurs employés dans leur pays d'origine, à des taux inférieurs à ce qu'ils seraient aux Pays Bas. Il existe également des cas de fraude. Certains travailleurs se retrouvent alors dépourvus d'accès aux systèmes d'assurance sociale des deux Etats.

Parallèlement à cela, les agences procèdent à une série de prélèvements sur les salaires des travailleurs migrants. Les ouvriers se retrouvent **dans une situation de dépendance** où leur transport, leur logement, leur approvisionnement en nourriture, leur assurance et parfois même leur approvisionnement alimentaire sont pris en charge par l'agence de travail. Ceci est exacerbé lorsque les lieux de logement sont situés à l'écart de tout.

Ces prélèvements deviennent illicites lorsque les prix des services proposés dépassent les maxima légaux, quand ils existent, comme pour le loyer. Parfois les agences mettent en place des règlements abusifs pour l'utilisation des services proposés. Les travailleurs doivent alors payer des amendes s'ils ne décrochent pas le téléphone ou laissent la fenêtre ouverte. Quand ces moyens ne sont pas utilisés pour réduire le coût d'emploi de la main d'œuvre, ils servent à licencier les ouvriers en surnombre ou ceux qui posent problème en cherchant à faire respecter leurs droits.

Certaines vont encore plus loin dans l'exploitation des travailleurs. Elles les **font travailler sans les rémunérer et se déclarent en faillite** lorsqu'ils se manifestent pour réclamer leur dû. D'autres agences dupent les autorités de contrôle en établissant deux contrats de travail signés: un dans chaque langue, avec un contenu différent.

L'ensemble de ces éléments rendent difficiles l'implication des travailleurs dans un processus d'affirmation de leurs droits et la lutte contre les mauvaises pratiques.

Romain Fèche  
Volontaire aux Pays-Bas - 2014



Production intensive de fraises hors sol  
© Romain Fèche

### DES FACTEURS AGGRAVANTS

Ces abus envers les travailleurs migrants sont renforcés par plusieurs facteurs. La plupart des travailleurs migrants viennent pour la première fois aux Pays-Bas. Ils ne connaissent pas forcément tous leurs droits. À cela s'ajoutent les difficultés de communication et de recherche d'informations associées au manque de maîtrise de la langue.

En outre, les différences de niveau de vie sont importantes entre les Pays-Bas et certains pays européens. Les travailleurs sont majoritairement recrutés dans des zones où le taux de chômage est important et ils ne conçoivent pas de retourner chez eux sans argent.

Par ailleurs alors que les procédures visant à poursuivre les employeurs sans scrupules sont longues et coûteuses, et nécessitent des preuves qui sont souvent difficiles à récupérer, beaucoup de travailleurs migrants s'inscrivent dans des schémas migratoires temporaires et de court terme. .

Travailleurs dans les champs d'asperges ou travailleurs détachés dans les abattoirs, la rentabilité du modèle économique agricole allemand repose sur l'exploitation des étrangers qui y travaillent.

### L'ASPERGE : LÉGUME DE LUXE RÉCOLTÉ À BAS SALAIRES

L'Allemagne est le premier producteur européen d'asperges depuis 2003. Son succès tient autant au grand nombre de terres sableuses du pays qu'au faible coût de la main-d'œuvre.

La récolte d'asperges est assurée en quasi-totalité par des travailleurs migrants saisonniers. Ils ramassent les premières asperges à partir de fin mars/début avril, enchaînent avec les fraises pour finir à l'automne avec les pommes, les prunes et le raisin. Plus de 90% des 330 000 saisonniers recensés en 2011 viennent d'Europe de l'Est, principalement de Pologne et de Roumanie.

Le coût horaire d'un saisonnier est presque deux fois moins élevé en Allemagne qu'en France. 80% des saisonniers agricoles employés pour la récolte sont embauchés dans le cadre des « Kurzfristige Minijobs ». Ces contrats de 2 mois, introduits par le gouvernement comme instrument de lutte contre le chômage, sont exonérés de toute charge sociale. Précaires, ils offrent des salaires très bas aux travailleurs et constituent un outil de dumping social pour des travailleurs étrangers généralement peu syndiqués.

Les cas d'abus sont nombreux et répandus dans toute l'Allemagne. Ils prennent différentes formes : faible rémunération associée à une rémunération à la tâche, heures supplémentaires non payées, non respect du temps de travail réglementaire, conditions d'hygiène et sécurité limitées, travail clandestin. La configuration des lieux d'exploitation, souvent des terrains immenses, rend les contrôles difficiles et ceux-ci restent peu fréquents.



Travailleuses polonaises dans une exploitation d'asperges en Basse-Saxe  
© Cindy Thommerel, 2014

### DANS LES ABATTOIRS : « SI TU N'ES PAS CONTENT, RENTRE CHEZ TOI ! »

Avec 58 millions de porcs, 3.6 millions de bœufs et 1 million de moutons abattus en 2012, l'Allemagne est l'abattoir de l'Europe. Depuis des années, des milliers de travailleurs détachés sont embauchés en Roumanie, Pologne, Bulgarie par des sous-traitants locaux et placés dans les abattoirs allemands. Les contrats de prestations utilisés permettent de contourner le droit du travail allemand et de diminuer drastiquement les salaires.

Les travailleurs détachés se retrouvent parfois dans des conditions de vie et de travail proches de l'esclavage. Silvia [les noms des travailleurs ont été modifiés] raconte : « On commençait le travail à 4h du matin et il arrivait souvent qu'on reste jusqu'à 17h ou 19h. (...) Je ne voyais pas le jour de la journée, je travaillais 6 jours par semaine, je faisais tout mécaniquement. ». Ils sont rarement payés pour la totalité des heures travaillées et se voient prélever diverses sommes sur leurs salaires (commission, transport, logement, etc.). Ils dorment parfois à quinze dans un appartement prévu pour quatre, et paient jusqu'à 185€/mois pour cela. Les contrôles sont peu efficaces, et les entreprises souvent prévenues à l'avance.

Ces travaux pénibles et répétitifs ont des effets dévastateurs. Maria raconte qu'après s'être tordue la cheville dans les escaliers, elle n'a pas été autorisée à voir un médecin : « Comme unique réponse, on est venu m'apporter une chaise pour que je continue à travailler assise. »



Travailleurs dans un abattoir de Basse-Saxe.  
© Héroïse Claudon, 2013

Cindy Thommerel  
Volontaire en Allemagne - 2014

## Modernisation agricole, des sueurs froides pour les travailleurs migrants



Les campagnes portugaises vieillissent et sont abandonnées par les paysans qui ne peuvent pas vivre de leur travail. Non compétitifs et impuissants face aux intermédiaires, ils doivent parfois leur vendre leur production en dessous des coûts de production. Malgré un besoin criant d'une politique de soutien aux projets stimulant l'agriculture familiale - qui représente 80% des agriculteurs, **seulement 6% des agriculteurs portugais ont bénéficié de mesures de soutien à l'investissement** issues du Programme de Développement Rural sur la période 2007-2013 (ProDeR)(1). Les subventions sont en fait destinées aux gros investissements du productivisme agricole: une agriculture intensive et industrielle compétitive sur le marché international.

Or la compétitivité de cette agriculture moderne s'appuie de fait sur trois jokers: dumping fiscal, environnemental et social. Dans ce modèle de production, les personnes sont considérées comme de simples marchandises, un facteur de production qui doit être le moins cher possible. Un député communiste souligne : « **la soi-disant modernisation de l'agriculture dans l'Alentejo repose en fait sur le travail clandestin et une forme d'exploitation du travail datant de plusieurs siècles** ».

Les trois quarts (76%) des investissements du ProDeR liés au projet d'irrigation du barrage d'Alqueva, dans la région sud du pays, ont été destinés à la production d'oliviers intensifs et "super-intensifs" entre 2000 et 2010(2) ce qui a permis au Portugal de booster ses exportations d'huile vers le Brésil. Ces cultures nécessitent beaucoup de main-d'œuvre à bas coût que la région ne semble pas en mesure de fournir, malgré un taux de chômage élevé. En octobre 2013, le Bas Alentejo recensait 17 000 chômeurs. Au même moment, l'association Solidariedade Imigrante estimait à **10 000 ou 15 000** le nombre de **travailleurs migrants travaillant dans la récolte des olives**. Ce paradoxe peut s'expliquer par le fait que les Portugais sont encore juste assez aisés pour refuser de se faire exploiter dans les champs. Nombreux sont les entrepreneurs agricoles qui affirment préférer engager des travailleurs étrangers parce que ceux-ci sont plus rapides que les Portugais et ne se plaignent pas.

Chaque année, 10 000 à 15 000 travailleurs étrangers viennent travailler dans la récolte des olives dans les oliveraies intensive de l'Alentejo.  
© António Carrapato

D'après l'Observatoire du Trafic des Êtres Humains (3), en 2013, 93% des cas de trafic humain au Portugal concernaient le secteur agricole, et majoritairement la récolte des olives dans l'Alentejo. **La moitié des victimes sont des étrangers**, principalement des Roumains (60%).

Dans la majorité des cas, c'est le même schéma qui se reproduit. Les travailleurs sont recrutés en Roumanie sur la promesse d'un salaire de 30€ à 40€ par jour (4) (le minimum légal au Portugal - 485€/mois), avec un logement et la prise en charge des transports. Les personnes qui les recrutent sont la plupart du temps eux-mêmes des Roumains installés au Portugal où ils ont créé une entreprise de prestation de services agricoles. Des faux contrats sont signés et contrairement à ce qui était promis, les travailleurs sont logés dans des maisons abandonnées parfois sans sanitaires, dorment à même le sol ou à 4 par matelas. Les repas suffisent à peine à se nourrir et les victimes racontent souvent avoir eu **faim, froid et soif**. Les journées de 12h commencent à 5h du matin et la pression est constante pour ne pas s'arrêter, ne pas fumer, travailler plus vite.

Dans ces cas d'esclavage moderne, **les travailleurs sont prisonniers**. Les mafieux qui les surveillent sont fréquemment des anciens militaires ou policiers roumains. Les deux moyens systématiquement employés pour s'assurer la servilité des travailleurs sont la confiscation des papiers d'identité et la menace de s'en prendre à leurs familles en Roumanie.

Le salaire journalier n'est jamais versé, ou alors à moitié, et au final les travailleurs doivent rembourser transport, nourriture et logement à des taux usuraires. Endettés, ils sont soumis au travail forcé. Un travailleur raconte : « **Avec toutes les dettes accumulées, j'aurai dû travailler deux ou trois semaines de plus pour les rembourser** ».

Les pouvoirs publics ont fini par prendre conscience du phénomène. Les contrôles sont plus fréquents et la collaboration entre les différentes structures (autorités, associations, collectivités) a été renforcée. Malgré ces efforts, beaucoup de crimes restent impunis. La majorité des cas d'esclavage dans l'agriculture passe probablement inaperçue. D'autre part, il y a rarement de preuve concrète du trafic et les victimes ne veulent pas témoigner, craignant des représailles de la part des mafias ou de la police parce qu'ils sont en situation illégale. Souvent, les responsables paient tout au plus une amende puis disparaissent à l'étranger.

De l'autre côté des montagnes, la côte atlantique de l'Alentejo offre des conditions pédoclimatiques parfaites pour les cultures horticoles et fruticoles. Portugaises, hollandaises, ou états-uniennes, des entreprises agricoles dont **la vocation est le marché d'exportation** fleurissent. Elles sont organisées à travers l'AHSA, Association des Horticulteurs du Sud-Ouest Alentejano qui fait pression sur le gouvernement pour que soient créées les conditions législatives et financières nécessaires pour aider les entreprises à s'installer dans la région. Le directeur général de l'entreprise Maravilha Farms explique que « seulement 10 % des travailleurs que l'entreprise a dans la région sont portugais. Dans ces champs travaillent essentiellement des Bulgares, des Roumains, des Ukrainiens et des Thaïlandais ». Mais aussi des Népalais et des Indiens.

Dans cette zone où, les contrôles des autorités sont fréquents (Autorité des Conditions de Travail, Service des Étrangers et des Frontières, Police Judiciaire), la majorité des travailleurs sont déclarés, ont un permis de séjour et sont payés. Cependant **les travailleurs témoignent d'abus systématiques**, tels que le non-paiement des heures supplémentaires, de la part des entreprises de travail temporaires par lesquelles les entreprises agricoles passent systématiquement pour recruter. Par ailleurs, ces entreprises captent pour chaque travailleur la moitié de la rémunération payée par le producteur : des 6 euros versés par heure, le travailleur n'en reçoit que 3. A la fin du mois cela fait un salaire de 485€, 600€ quand les heures supplémentaires sont payées. 100€ vont au logement, 300€ à la famille restée au pays et le reste suffit tout juste pour manger.

Mais pour ces travailleurs migrants en situation précaire il est impossible de se plaindre auprès du patron car « **si tu n'es pas content, tu t'en vas, il y en a d'autres qui attendent que ta place se libère** ». Or les travailleurs sont dépendants de leur employeur. Pour des raisons économiques mais aussi parce que leur titre de séjour est subordonné aux cotisations mensuelles à la sécurité sociale dans le cadre du contrat de travail. Sans cela, le travailleur risque d'être arrêté et déporté. Et c'est un moyen de pression utilisé par les patrons pour s'assurer de la flexibilité et de la docilité des travailleurs.



Les 40 hectares de serres de tomates hydroponiques de l'entreprise portugaise Primores do Oeste représentent un investissement de 18 millions d'euros, dont environ 20% sont subventionnés par le ProDeR. Un trou dans le budget agricole – et dans la colline.

(1) « Implementação da Reforma da PAC em Portugal. Novo PDR 2014-2020 e Apoios Directo », Voz da Terra n°69 Maio/Junho 2014. Publication trimestrielle de la Confederação Nacional da Agricultura (CNA)

(2) O Investimento PRODER no Alqueva, alguns indicadores, ProDeR (Programa de Desenvolvimento Rural (2007-2013), Ministério da Agricultura e do Mar, Dezembro 2013

(3) Tráfico de Seres Humanos, Relatório 2013, OTSH, avril 2014. L'OTSH est un organisme dépendant du Ministère de l'Administration Interne portugais.

(4) Le salaire minimum légal portugais est de 485€/mois (505€/mois depuis octobre 2014). Un salaire de 30 euros par jour correspond à environ 600€/mois en travaillant 5 jours par semaine.

**Zoé Chaux**  
**Volontaire au Portugal - 2014**

## Quand la sous-traitance devient la norme

Dans le domaine des relations du travail, les transformations de l'agriculture portugaise s'accompagnent du recours croissant à des entreprises de prestation de services. Alors que l'emploi agricole, et principalement l'agriculture familiale, a perdu près de 100 000 emplois depuis 2009, l'emploi sous-traité a connu une augmentation exponentielle : alors qu'en 2005, le recours à des sous-traitants ne représentait qu'environ 2% du total du travail agricole salarié et 6% du travail saisonnier, il constitue en 2014 7% du travail salarié et 17% du travail saisonnier. Cela est accentué dans certaines régions comme dans l'Alentejo et l'Algarve au Sud du pays, où le travail est sous-traité pour 30% des travaux saisonniers. Pour un ingénieur agronome d'une entreprise de l'Algarve qui produit des framboises destinées au marché européen, «*notre spécialité c'est de produire des fruits, nous avons besoin de ces entreprises dont la spécialité est de trouver de la main-d'œuvre, ce sont deux métiers différents.*»

### UNE MULTIPLICITÉ DE SOUS-TRAITANTS

Les entreprises agricoles préférant ne plus avoir à gérer directement leur main-d'œuvre, un important marché apparaît où de nombreuses entreprises se livrent une forte concurrence pour proposer leurs diverses prestations de services. Les Entreprises de Travail Temporaire (ETT), l'équivalent de l'intérim, permettent plus de souplesse légale dans l'embauche des travailleurs, mais sont soumises à un contrôle renforcé de la part des pouvoirs publics, notamment avec l'obligation de déposer une importante caution au Trésor public, qui servira de réserve en cas de problème de paiement aux travailleurs. Les ETT sont pour la plupart des grandes entreprises d'envergure nationale voire internationale (Ranstad, Multitempo...) et sont préférées, du fait des contrôles plus stricts dont elles font l'objet, par certaines entreprises agricoles qui commercialisent directement leurs produits et désirent préserver leur image de marque.

Les entreprises de prestation de services constituent la majorité des sous-traitants agricoles. Généralement de dimension plus modeste (quelques dizaines voire centaines de travailleurs), elles font l'objet d'un encadrement légal moindre, il n'est pas rare d'ailleurs que certaines de ces entreprises disparaissent en laissant des salaires impayés.

Enfin, il existe des prestataires de services spécialisés dans le recrutement international de main-d'œuvre. Cela concerne particulièrement les travailleurs thaïlandais : sur 1021 ressortissants de ce pays résidant au Portugal en 2013, plus de 900 travaillent dans l'agriculture et sont venus à travers deux entreprises créées par des entrepreneurs israéliens. Ces entreprises se chargent du recrutement dans des zones rurales thaïlandaises, s'occupent des obligations administratives (obtention et prolongation des visas, démarches auprès de la sécurité sociale, etc.), procurent un contrat avec une entreprise agricole portugaise, et font l'intermédiaire entre l'employeur et les travailleurs thaïlandais, grâce aux traducteurs de l'entreprise. De plus, ces travailleurs thaïlandais apprennent rarement l'anglais ou le portugais, ce qui renforce leur dépendance. Si au Portugal l'activité de ces entreprises semble légale, de fortes suspicions existent quant à l'existence de «frais de courtage», une somme allant de 5 000 € à 15 000€ que les travailleurs devraient payer pour que l'entreprise leur obtienne un visa. Enfin, une dernière pratique de plus en plus répandue consiste à embaucher abusivement des travailleurs sous le régime de l'auto-entrepreneuriat.



Dans les immenses exploitations sous serre du Sud du Portugal, les entreprises agricoles ne parviennent pas à trouver la main-d'œuvre saisonnière par elles-mêmes et font appel à des prestataires de service.

Photo Clément Fraisse



Dans cette exploitation de l'Algarve, deux prestataires de service fournissent des travailleurs, presque exclusivement népalais pour l'une et bangladais pour l'autre  
Photo Clément Fraisse

## UN SYSTÈME QUI ERODE LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Ces entreprises ne se contentent pas de mettre en relation travailleurs et entreprises agricoles, elles peuvent également se charger du logement, du transport, de l'encadrement, etc. Du point de vue des entreprises agricoles, cette sous-traitance permet de se décharger des responsabilités et de la gestion d'une partie de leur personnel, et la forte concurrence entre ces intermédiaires les pousse à proposer des prix qui ne couvrent pas les coûts réels. Ce sont ainsi les travailleurs qui en payent le prix : ils ne touchent que 2,60€ à 3€ de l'heure sur les 6 ou 7€ facturés par les intermédiaires, le non-paiement des heures supplémentaires est la norme, tandis que sont soustraits du salaire le logement, le transport, l'alimentation...

En diluant les responsabilités des employeurs, la sous-traitance favorise l'apparition de situations d'exploitation extrêmes. Un projet de loi portugais vise à rendre solidairement responsable le donneur d'ordre et les intermédiaires en cas de manquement aux obligations de l'employeur, mais il transite depuis un an entre les différentes commissions parlementaires.

La croissance de la sous-traitance pour réaliser les travaux agricoles saisonniers consacre la précarité des travailleurs majoritairement migrants, et participe à fissurer le droit du travail dans le secteur. La majorité des travailleurs ainsi recrutés sont ainsi considérés comme des «travailleurs non spécialisés», ce qui permet de ne pas leur appliquer la convention collective du secteur agro-alimentaire (pour lequel le salaire minimum est légèrement plus élevé). Au sein des entreprises, leur statut de prestataire externe ne leur permet pas de bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues directement salariés par l'entreprise (grille de salaire, mutuelle, fourniture des tenues de travail, etc.). Cette division statutaire des travailleurs rend enfin plus difficile la syndicalisation et la défense de leurs droits.

**Clément Fraisse**  
Volontaire au Portugal - 2015

## Travailleur-ses saisonnièr-es migrant-es en Belgique : entre institutionnalisation de la précarité et ségrégation du marché du travail

En Belgique, environ 45 000 travailleurs saisonniers s'affairent chaque année pour le ramassage des fruits rouges, courgettes, tomates ou pour l'intense cueillette des pommes et des poires dans le Limbourg, l'une des plus grandes régions fruiticultrices d'Europe. L'agriculture belge a emboîté le pas de son voisin hollandais en s'intensifiant et se spécialisant fortement ces quinze dernières années. La spécialisation dans certaines productions s'effectue grâce à «l'importation» de milliers de travailleurs venus majoritairement des pays de l'Est.

Une partie importante de ces migrants saisonniers est constituée de petits paysans jetés sur les routes de l'immigration par les politiques agricoles productivistes et libre-échangistes de l'Union Européenne, qui ont pour seul objectif la rentabilité de l'agriculture industrielle. Le saisonnier migrant est ici comme ailleurs, la dernière variable d'ajustement dans la guerre économique que se livrent les producteurs de fruits et légumes. La flexibilisation du droit du travail a été entre autres permise par la puissante influence du Boerenbond, la plus importante organisation professionnelle flamande pour l'agriculture. Cela a légitimé des pratiques de travail autrefois considérées comme indignes, banalisant cyniquement l'institutionnalisation de la précarité au travail. Le statut du travailleur saisonnier est l'archétype de l'utilitarisme migratoire : il permet de disposer légalement de travailleurs aussi précaires que pourraient l'être des « sans-papiers ». Statut «à la pointe en Europe » que certains agriculteurs n'hésitent pas à qualifier « *d'avant-gardiste de la flexibilité* ».

«La terre est moins basse pour les Polonaises» : des mains «délicates» pour ramasser les fraises en provenance de la capitale de la fraise industrielle Belge : Wépion.



Photo Miléna D.

Dans le secteur horticole belge, il est possible de travailler jusqu'à onze heures par jour et 50 heures par semaine sans être payé en heures supplémentaires, dans la limite de 65 jours par an, et de 100 jours pour les chicons et les champignons. Le contrat saisonnier a été remplacé par une déclaration journalière électronique, ainsi l'engagement est reconduit au jour le jour. Le salaire est exonéré de charges sociales, l'employeur paye 7,13 euros par jour et par personne. Le minimum légal est rarement la norme, en effet une pratique courante consiste à déclarer un minimum d'heures travaillées et de payer les heures supplémentaires en espèces. La limite des 65 jours est aussi souvent dépassée et payée de la main à la main, ou parfois pas payée du tout : le salaire moyen est donc souvent inférieur au minimum légal. Les normes en matière d'hébergement sont très vagues, des «conditions décentes» sont exigées et l'appréciation est laissée à l'Inspection des lois sociales. Lors des contrôles, les conditions sanitaires désastreuses sont souvent dénoncées par les travailleurs. Le secteur agricole est totalement occulté par les acteurs syndicaux, faute de représentants dans les exploitations. Quant à l'Inspection du travail, elle considère que la souplesse offerte par le droit du travail, la lourdeur des amendes à la clé et l'impossibilité de se soustraire à un contrôle dissuadent efficacement les exploitants de toutes illégalités. Pour preuve selon eux, le nombre d'infractions est bas, et a significativement baissé ces dernières années.

Depuis la suppression des obstacles à l'embauche de travailleurs polonais en 2009, la main d'œuvre polonaise est largement dominante sur le marché du travail. Cette main d'œuvre qualifiée et « délicate » -les femmes surtout-, organisée en réseau entre la Pologne et la Belgique a su maintenir des liens depuis plusieurs années jusqu'à avoir « le monopole » dans les exploitations. Ce qui a entraîné des rivalités avec d'autres nationalités, et a permis de maintenir les salaires au plus bas. Cette main d'œuvre est aujourd'hui remplacée petit à petit par des Biélorusses et Bulgares, moins connaisseur du droit, ne maîtrisant pas la langue, ne disposant pas de réseau, «prêt à travailler pour un salaire encore moindre », et donc plus rentable.

## Ségrégation et gestion migratoire utilitariste



Photo Miléna D.

Dès les années 2000 la région flamande a mis en place sous l'impulsion du principal syndicat agricole flamand le Boerenbond un cadre pour une loi d'exception permettant de simplifier et d'accélérer la procédure d'octroi de permis de travail pour les extra-comunautaires et les nouveaux entrants afin de « combler le manque de main d'œuvre » dans un secteur considéré en pénurie de travailleurs. Depuis la suppression des obstacles à l'embauche de travailleurs Polonais en 2009, la main d'œuvre polonaise est largement dominante sur le marché du travail. Cette main d'œuvre qualifiée et « délicate » -les femmes surtout-, organisée en réseau entre la Pologne et la Belgique a su maintenir des liens depuis plusieurs années jusqu'à avoir « le monopole » dans les exploitations.

Ce monopole est souvent qualifié d'injuste par celles et ceux qui tentent de devenir saisonniers. Une certaine rivalité s'est instaurée au fil de années, les différentes nationalités sont d'ailleurs souvent séparées dans les champs, lorsque les travailleurs deviennent trop organisés et trop coûteux ils sont remplacés. Une rotation est d'ailleurs à l'œuvre récemment en Belgique, des Biélorusses et Bulgares sont de plus en plus présents dans les champs, moins au courant du droit, maîtrisant peu ou pas la langue, ne disposant pas de réseau et « prêts à travailler pour un salaire encore moindre ».

Les Polonais sont prisés parce qu'ils sont de « bons tailleurs », « ils savent déjà tailler les arbres fruitiers, c'est un gain de temps et d'argent, on n'a pas à les former et les arbres ne sont pas abîmés, car un arbre mal taillé ne donnera plus de fruits ». Quant aux Polonaises appréciées pour leur « douceur et leur délicatesse », elles sont « sélectionnées » pour la cueillette.

Les Polonais sont qualifiés, et pour cause : avant 2004 ce lumpenprolétariat agricole était pour la plupart des paysans, des silviculteurs ou des ouvriers agricoles. Face à la violente concurrence de l'agriculture industrielle occidentale hautement subventionnée et accapareuse de terre ils ont été contraints de migrer pour trouver du travail. Les chiffres sont clairs : entre 2002 et 2010, le nombre de fermes d'un à deux hectares a reculé de 34 % en Pologne laissant la place aux « gros ». C'est une migration contrainte et forcée. Les travailleurs font d'ailleurs souvent part de leur difficulté d'être déracinés, de laisser famille et enfants pour une période si longue.

La mise en concurrence des travailleurs non polonais avec des travailleurs polonais prêts à travailler pour « un peu moins que le minimum légal mais toujours plus que chez eux » permet de maintenir des salaires toujours plus bas. Le marché fonctionne ainsi en « cercles concentriques » avec « un mélange de statuts, d'un centre très protégé vers une périphérie plus précaire » selon Andrea Réa, ce marché « ne tient en place que parce que des travailleurs migrants gravitent à sa périphérie [...] c'est le principe de la délocalisation sur place ». Selon le même auteur « au centre -des cercles périphériques- on a quelques ouvriers en contrat à durée indéterminée qui sont employés à l'année et chargés de la gestion. Puis on a des travailleurs en contrat déterminés ou payés au noir, puis des ouvriers saisonniers auxquels s'ajoutent des travailleurs sans papiers qui forment la main d'œuvre d'appoint [...] c'est le système californien. Il faut toujours prévoir plus d'ouvrier que nécessaire pour que le boulot se fasse ».

## Paysans, saisonniers migrants et agro-industrie : tour d'Europe avec les volontaires

Depuis près de 10 ans, les volontaires du programme «Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants » ont mis en lumière le prix humain du système agricole au service de l'agro-industrie.



Droits réservés

### VERS LES CHEMINS DE LA MIGRATION

Julia s'est rendue en Pologne durant l'hiver 2010-2011, là-bas elle a visité des villages, parlé avec leurs habitants. A propos d'Holowianki elle a écrit un article dans lequel le manteau de neige sur la campagne semble faire écho à la situation figée de la vie sociale. A Holowianki il n'y a plus de travail, des routes en mauvais état, plus de salle communale où se réunir et de nombreux foyers d'où les jeunes ont émigré...

Les coopératives d'achat de l'ère communiste n'existent plus, elles sont remplacées par des entreprises privées. Beaucoup de petits exploitants se trouvent coincés entre la concurrence sur les prix des marchés mondiaux et la bureaucratie polonaise, rigide et souvent inadaptée aux contraintes agricoles. Pour les paysans d'Holowianki les aides de la PAC constituent un revenu de survie, ce qui leur est régulièrement reproché, ils devraient investir plus, produire plus, mais avec toujours moins de garanties concernant les prix de vente.

Une situation similaire a été observée en Roumanie par Sylvie. Dans les campagnes du Nord-Est, la crise qui touche les paysans depuis deux décennies force un grand nombre d'entre eux à louer leurs terres à de gros exploitants étrangers. Ceux qui subsistent ne parviennent plus à maintenir des prix de vente plus bas que ceux des supermarchés et perdent donc leur clientèle.

Les paysans roumains et polonais vont alors ramasser dans les pays de l'Ouest les produits de leurs concurrents directs. Concurrents qui peuvent maintenir des prix plus bas que n'importe quel fermier roumain en sous-payant la main d'œuvre saisonnière. Les saisonniers migrants ont conscience de travailler pour le bien de ceux qui les conduisent à la faillite, ils savent bien que leurs droits de travailleurs ne sont pas respectés et leurs salaires dérisoires, mais les revenus gagnés pendant les saisons en Espagne ou en France sont devenus vitaux. Année après année le cortège continue, les villages se vident pendant quelques mois et de plus en plus de paysans doivent laisser leurs terres.

### DES TRAVAILLEURS SOUS PRESSION : UN DES ROUAGES D'UN SYSTÈME BIEN HUILÉ

L'intérêt d'écraser la paysannerie, l'Etat d'Israël semble très bien l'avoir saisi. Les terres cultivées ou les pâturages des Palestiniens sont progressivement confisqués, légalement ou non, de façon directe ou détournée. Cela permet, d'une part, de détruire les pratiques et traditions paysannes, qui forgent une grande partie de la culture palestinienne et constituaient la source de revenus principale d'une majorité de foyers. D'autre part, la population palestinienne rendue captive est une opportunité d'écoulement pour les produits israéliens. Oues-sale, qui a effectué une mission entre 2013 et 2014 décrit avec beaucoup de détails ces processus, à la fois idéologiques, stratégiques et économiques, qui mènent à l'appauvrissement, voire à l'asservissement de populations entières. Les anciens paysans palestiniens vont donc vendre coûte que coûte leur force de travail dans les colonies israéliennes. Comme l'agriculture industrielle développée dans les colonies a un fort besoin en main d'œuvre, et que beaucoup de patrons ne veulent pas embaucher de Palestiniens, des travailleurs étrangers, notamment Thaïlandais, sont littéralement importés. Les permis de travail sont accordés aux employeurs, ce qui rend les travailleurs captifs : s'ils n'ont plus de contrat avec l'entreprise, leur séjour devient illégal. Le fait d'avoir deux populations différentes, suffisamment appauvries et précaires pour accepter des conditions de travail proches de l'esclavage, permet de les mettre en concurrence et de les garder dans une position de soumission. Les abus sont donc possibles en toute tranquillité...



Droits réservés

## SÉLECTIONNER POUR MIEUX DOMINER

Le fait de rendre disponible une main d'œuvre plus importante que le nombre d'emplois et d'y corréliser des politiques migratoires très strictes trouve une de ses expressions les plus violentes en Israël, mais cet Etat n'en a pas l'apanage. Les volontaires ont rapporté les mêmes schémas en Europe Occidentale, comme en France et en Espagne. Et si ce système bien rodé de pressions ne suffit pas, une sélection des travailleurs peut offrir une garantie supplémentaire. A Huelva, où comme le racontent Emmanuelle et Cabiria, les employeurs embauchent presque exclusivement des femmes pour la récolte des fraises. Si les clichés genrés vont bon train pour justifier cela (elles sont plus douces, plus délicates avec les fruits), il s'agit surtout de s'assurer un retour au pays des nombreuses mères de famille dès la saison finie. Les femmes ne peuvent en effet pas amener leurs enfants et seront en théorie moins à même de chercher un séjour définitif. Une autre méthode, encore plus insidieuse, peut-être moins consciente de la part des employeurs, consiste en une ethnicisation des travailleurs qui se voient confier des tâches correspondant à de supposés déterminismes culturels. Ainsi en Italie, dans le Piémont, Marie a observé un fort recours à des travailleurs indiens dans les élevages de vaches laitières, tandis que les Chinois travaillent à la mine ou dans les rizières. Les chefs d'exploitations se disent que, comme les vaches sont sacrées en Inde, les Indiens s'en occuperont mieux que d'autres. L'assignation à des tâches en fonction d'une appartenance ethnique (réelle ou supposée) plutôt qu'en fonction de compétences concrètes, rend encore plus minces les possibilités pour les migrants de sortir du système de domination. Leurs aptitudes et inaptitudes professionnelles ne sont pas prises en compte et leur histoire personnelle résumée à une appartenance à un groupe, souvent fantasmée. C'est une manière comme une autre de nier l'individualité, la capacité d'expression et donc, d'une certaine façon, de revendication.

## RÉSISTANCES : PAYSANS ET SAISONNIERS ACTEURS DE LEURS TERRITOIRES.

L'existence de telles atteintes aux droits humains et au droit du travail sont inhérentes au système agro-industriel. Les saisonniers migrants le sont à cause de la destruction de la paysannerie, des économies et sociétés locales. Destruction provoquée par l'agro-industrie qui peut alors bénéficier de cette main d'œuvre peut chère, déracinée et corvéable. C'est contre cette destruction, pour défendre un droit au revenu pour tous, paysans et ouvriers agricoles, que le programme « Agriculture paysanne et travailleurs migrants saisonniers » a été monté par des organisations membres de la *Via Campesina*.

Les volontaires ont pu rencontrer de nombreux acteurs de luttes locales qui pratiquent des formes de résistance diverses. A Rosarno par exemple, ce sont les travailleurs migrants eux-mêmes qui se réunissent tous les dimanches avec des militants calabrais pour l'assemblée Africalbria. Ils discutent des problèmes immédiats, des solutions possibles, organisent des actions (comme une grève de trois semaines en 2010) et surtout posent les jalons d'une lutte plus globale contre l'exploitation. A leurs côtés, EquoSud réunit paysans, saisonniers migrants et militants pour défendre un droit au revenu pour tous. Ils implantent des circuits courts pour la vente des agrumes et s'organisent en réseau national.

En Pologne, Ewa et Peter font vivre la ferme biologique Ziarno et mettent en place une Université Populaire une fois par an. Ils cherchent à donner une alternative concrète au chômage, à la pauvreté et à l'absence de vie culturelle qui frappent leur village.

Les exemples sont nombreux et les articles écrits par les volontaires s'en font l'écho. Le programme « Agriculture et travailleurs saisonniers migrants » cherche à faire des ponts entre ces résistances locales, afin de constituer un réseau international de solidarité et de lutte. Et si les politiques européennes ne semblent pas être sur la voie du changement, de nombreux paysans et saisonniers proposent déjà des alternatives.

Alice Guillochon  
Volontaire en Belgique - 2015

# OBSERVER=>AGIR

Depuis 2006, la Confédération paysanne, la Via Campesina et Echanges et Partenariats tissent un réseau de partenaires européens et informent sur la réalité des conditions de vie et de travail des travailleurs migrants dans le secteur agricole. Les expériences passées et les initiatives actuelles doivent nourrir de nouvelles perspectives au niveau local et international pour nous permettre d'avancer sur la voie d'une agriculture véritablement respectueuse des droits humains au XXIe siècle.

## QUESTIONNER LES POLITIQUES AGRICOLES !

Une réflexion approfondie doit être engagée sur ce que pourrait être un nouveau modèle agricole respectueux de la terre et de ceux qui la travaillent : celui-ci pourrait passer par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans la PAC qui conditionnerait les subventions agricoles au respect des droits de tous les travailleurs. L'aide aux petites fermes et une meilleure répartition des soutiens entre régions mettrait un frein à la concentration des bassins de production.

## SOUTENIR LES LUTTES !

Face à la violence de leurs conditions de vie et de travail, les ouvriers agricoles migrants, particulièrement les saisonniers, éprouvent les plus grandes difficultés à s'organiser. Cela est notamment lié à la précarité de leur statut et au climat de peur dans le secteur. Trop souvent il faut attendre qu'un drame se produise pour que les travailleurs osent parler et protester.

Suite à de violentes émeutes racistes à l'encontre des travailleurs marocains d'El Ejido en Espagne (2000), des grèves ont paralysé la production dans les serres et ont contraint gouvernements et employeurs à négocier pour satisfaire leurs revendications. Des événements dramatiques similaires à Rosarno en Italie (2008 et 2010) ont conduit les travailleurs subsahariens des champs d'agrumes à s'organiser au sein de l'Assemblée des Travailleurs Africains.

Le SOC (Sindicato de Obreros del Campo), syndicat de travailleurs agricoles andalou réunit au sein d'une même organisation paysans sans terre et ouvriers agricoles. ensemble, ils construisent un véritable contre-pouvoir face à l'agroindustrie. ils informent et défendent les travailleurs, quelle que soit leur nationalité, et se mobilisent face aux violations et aux accaparements de terre.

En 2013 en Grèce, les producteurs de fraise de Nea Manolada ont tiré sur des travailleurs bengladais à balles réelles alors que ceux-ci réclamaient leurs arriérés de salaire. Suite au verdict affligeant qui a été rendu par la justice grecque durant l'été 2014, la Confédération paysanne et la Via Campesina ont affirmé leur soutien à ces travailleurs persécutés. Une mobilisation plus que jamais nécessaire.

Le Codetras, collectif de défense des travailleurs étrangers dans l'agriculture provençale, s'appuie sur les possibilités d'actions en justice. il a permis à près d'un millier de saisonniers en contrat Ofii d'obtenir des cartes de séjour, rompant avec une inégalité de droits instituée depuis des dizaines d'années avec les travailleurs résidents. Nouvelle victoire cette année, ils ont obtenu la requalification de leurs contrats saisonniers "permanents" en CDI.



En juillet 2014, le collectif grec Solidarité pour Tous et plusieurs acteurs sociaux ont organisé une caravane de solidarité avec les travailleurs migrants du camp de Manolada : distribution de nourriture, consultations médicales, état des lieux des conditions de vie sur le camp.

Les solidarités entre travailleurs, paysans, associations de défense des droits, syndicats doivent perdurer car elles sont le fer de lance de luttes indispensables au respect des droits. L'été dernier dans la **Drôme** et cette année en Lot-et-Garonne plusieurs organisations ont signé une déclaration commune constatant la persistance de violation des droits dans le secteur agricole. Un premier pas vers la création de liens solides et la mise en œuvre d'actions de vigilance renforcées.

## INFORMER / ECOUTER / LOGER !

### Permettre l'accès aux droits !

En Allemagne, le projet "Faire Mobilité" permet aux travailleurs migrants d'Europe centrale et orientale de bénéficier d'un réseau national de centres d'appui juridique. Il a été mis en place par la Confédération des Syndicats Allemands (DGB) et ses partenaires en 2011. Le syndicat organise également des campagnes d'information sur les lieux de travail en Allemagne.

Les campagnes d'information aux droits menées par la Confédération paysanne en Roumanie, ainsi que par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Bulgarie, ont permis d'informer les travailleurs dans des pays qui comptent des milliers de candidats à l'émigration pour les travaux agricoles. Des expériences à continuer et à multiplier.

Au Portugal, l'association Solidariedade Imigrante, qui fonctionne sur des principes d'autonomie et d'entraide entre migrants, est présente depuis plus de dix ans à Beja, où elle milite pour la défense des droits des immigrés, dont une grosse partie sont saisonniers agricoles. Les Centres Locaux d'Appui aux Immigrants, plus institutionnels, permettent dans les bassins d'emploi agricoles d'informer les travailleurs sur leurs droits.

### Faire émerger les initiatives !

En Grèce, le centre des travailleurs d'Amaliada a organisé une conférence en septembre 2014 : « Immigrants : Devoirs et obligations du mouvement syndical ». Elle a réuni près de 120 représentants du syndicat du Parti Communiste Grec (PAME) et des centres régionaux de la Confédération Générale des Travailleurs qui fournissent un appui aux travailleurs et s'intéressent à la question des saisonniers.

Dans le Sud-Ouest de la France, en Lot-et-Garonne, la Confédération Générale du Travail (CGT) s'est saisie de la question des travailleurs étrangers et détachés, notamment en agriculture. Elle a édité un tract d'information traduits en plusieurs langues, et accompagne des travailleurs étrangers qui poursuivent leur employeur aux Prud'hommes.

### Mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités !

La problématique du logement dans l'agriculture engage également la responsabilité des décideurs locaux. Les acteurs sociaux et agricoles doivent continuer à réclamer des conditions d'hébergement dignes pour les saisonniers. En Gironde, le Collectif Libournais pour les Travailleurs Saisonniers qui s'est formé en 2015, composé de plusieurs syndicats et associations, a interpellé les élus locaux afin qu'ils impulsent la mise en place de dispositifs appropriés, et adoptent des mesures d'urgence pour cette saison.



Caravane de Solidarité pour Tous : consultations médicales.

### Alerter l'opinion !

En août 2014, le mouvement contre le racisme et la menace fasciste KEERFA a organisé à Patras, en Grèce une rencontre ouverte en solidarité avec les travailleurs migrants. Un succès accueilli par une opinion publique qui semble avoir été choquée par le procès des « fraises de la honte » de Manolada. Le collectif Solidarité pour Tous a organisé en juillet 2014 une caravane de solidarité avec les saisonniers de Manolada.

A deux reprises, des volontaires d'Echanges et Partenariats, accompagnés de paysans de la Confédération Paysanne, sensibilisaient les clients d'un supermarché en région parisienne sur les conditions de production des fruits et légumes dans les bassins du Sud de l'Europe notamment. Un moyen efficace d'alerter les consommateurs sur les conditions de vie et de travail désastreuses sur lesquelles reposent les bas prix des produits agricoles.

Depuis 2006, la Confédération Paysanne et ses partenaires européens au sein de la Via Campesina, ont organisé plusieurs rencontres syndicales et associatives, en Roumanie, Italie, Pologne, Palestine, Maroc, Portugal. En 2014, la Confédération Nationale de l'Agriculture (CNA) au Portugal a rejoint le groupe de travail sur les travailleurs agricoles migrants au sein de la Coordination Européenne Via Campesina (ECVC).

## CHANGER LES LOIS ET LES APPLIQUER

### Conduire un travail de plaidoyer au niveau européen !

En partenariat avec le syndicat de travailleurs agricoles andalous SOC et l'association Amorces, la Confédération paysanne engageait en 2008 un important travail de sensibilisation auprès des décideurs européens, alors qu'émergeait la "directive saisonniers" parmi les propositions de la Commission européenne au Parlement et au Conseil.

En 2009, un séminaire de trois jours et une expo photo ont été organisés au Parlement européen pour lever le voile sur les conditions de vie et de travail des migrants dans l'agriculture. Un an plus tard, ce sont deux euro-députés roumain et français qui se sont rendus à Huelva pour prendre connaissance sur le terrain de la situation calamiteuse des saisonniers dans les grands bassins agricoles du Sud de l'Espagne.

Malgré l'impact réduit de cette opération d'envergure au sein des institutions européennes, un premier pas est franchi pour s'impliquer dans les processus de décision et pour appeler à une véritable prise en compte des dimensions sociales du développement agricole.

Ce travail de plaidoyer auprès des instances politiques doit se poursuivre, et le réseau européen des organisations de la Via Campesina et du groupe Travailleurs migrants saisonniers est une des plateformes qui permet de l'appuyer.

### Veiller et informer sur les réglementations et textes de loi !

Au niveau européen, la « directive saisonniers », qui fixe les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers sous contrat saisonnier, a finalement été adoptée par le Parlement européen en février 2014. elle souffre de nombreuses lacunes. en imposant la possession d'un contrat de travail aux saisonniers avant d'entrer sur le territoire, la disposition risque d'accroître encore le pouvoir des entreprises intermédiaires. en ne garantissant pas l'accès à un statut de longue durée après une période de séjour, elle autorise la précarité à long terme. en ne contraignant pas les employeurs à payer les frais de voyage et d'assurance, ni à verser les prestations sociales, elle laisse ouverte la porte aux abus et institue une inégalité de droits fondamentale entre les travailleurs. Pourtant, les règles de droit commun pourraient s'appliquer à ces travailleurs, y compris de manière temporaire.

Mais tout comme la « directive d'exécution relative au détachement de travailleurs » adoptée en mai 2014, des marges de manœuvre importantes sont laissées aux États membres. Au niveau national, des relais peuvent être établis. en France et au Portugal, deux projets de loi sur la responsabilité pénale et légale des clients des entreprises de travail temporaire et prestataires internationaux sont entrés en vigueur. Au Royaume-Uni un projet de loi visant à renforcer la lutte contre l'esclavage moderne a émergé. en Grèce les directives « saisonniers » et « lutte contre la traite des êtres humains » entrent en application. mais le texte britannique semble peu ambitieux et la mise en application des directives en Grèce est pour le moment timide.



Le SOC, la CNA, et la Confédération Paysanne organisent leur collaboration dans le groupe Travailleurs migrants saisonniers d'ECVC, en septembre 2014 à Coimbra, Portugal

La « directive d'exécution relative au détachement de travailleurs », adoptée en 2014, n'impose pas aux états membres de responsabiliser les exploitants solidairement de l'ensemble des intermédiaires fournisseurs de main d'œuvre sur le non-paiement des salaires, les conditions de travail et d'hébergement. Pour plusieurs états, la responsabilité des exploitants ne sera mise en cause que par rapport au premier intermédiaire, et seulement dans le secteur du bâtiment. Pour d'autres encore, les entreprises n'écoperont que d'une simple amende lorsque les salariés d'une entreprise intérimaire étrangère n'auront pas été rémunérés ou auront logé dans des conditions indignes.

### Veiller aux lois c'est aussi veiller à leur application !

Dans un contexte d'austérité et de réduction budgétaires, il est nécessaire de veiller à ce que les inspections du travail aient les moyens d'agir et n'abandonnent pas leur mandat au profit exclusif de la lutte contre la criminalité organisée et l'immigration irrégulière. La coopération entre États doit aussi être effective pour combattre des réseaux transnationaux. Enfin, les enquêtes sur les conditions de travail, telle que celles menées au Royaume-Uni par la Commission pour l'égalité et les Droits Humains dans l'industrie de la viande et de la volaille, doivent être multipliées. Ces recommandations sont d'ailleurs aussi celles de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, qui a publié en juin 2015 un rapport sur l'exploitation criminelle par le travail de la main d'œuvre migrante, et considère l'agriculture comme un des principaux secteurs à risque.

Ce travail de plaidoyer auprès des instances politiques doit se poursuivre, et le réseau européen des organisations de la Via Campesina et du groupe Travailleurs migrants saisonniers est une des plateformes qui permet de l'appuyer.

## **SOCLE COMMUN DE LA COORDINATION EUROPÉENNE VIA CAMPESINA (ECVC)**

Nous considérons que l'emploi agricole et rural en Europe et dans le monde doit être une priorité des politiques agricoles. Nous déclarons que les champs des paysans ne doivent pas devenir le laboratoire de l'érosion des droits des travailleurs, hommes et femmes. Nous refusons qu'au travers du sort fait aux migrants saisonniers dans les pays de l'union Européenne, de nombreux textes internationaux soient violés.

Nous, organisations membres de la Coordination Européenne Via Campesina, nous engageons à dénoncer les discriminations et lutter avec nos alliés syndicalistes salariés, associations et réseaux divers :

Contre les atteintes aux droits des travailleurs ;

Pour l'obtention d'une garantie d'égalité de traitement des travailleurs garantissant en particulier le respect des droits de la femme migrante

Pour la fin de la précarité du statut de travailleur saisonnier

Pour la promotion d'une agriculture respectueuse de ses travailleurs et de l'environnement

Pour le droit universel à la santé et l'éducation gratuite pour tous et toutes les travailleur(se)s migrant(e)s.

Nous revendiquons la mise en place de la promotion d'une agriculture respectueuse de l'ensemble de ses travailleurs :

Établissement d'une aide spécifique aux petites fermes européennes, reconnaissant leur fonction économique, sociale et territoriale

Arrêt du processus de concentration de la production agricole et introduction de soutiens pour une meilleure répartition entre régions européennes et exploitations (relocalisation)

Établissement de la conditionnalité des aides ou subventions des exploitants agricoles : Interdiction doit être faite aux États d'aider ou de subventionner les exploitants agricoles qui ne respectent pas leurs obligations d'employeurs, légales et conventionnelles.

L'union Européenne doit veiller au respect par les Etats de la conditionnalité de ces aides.

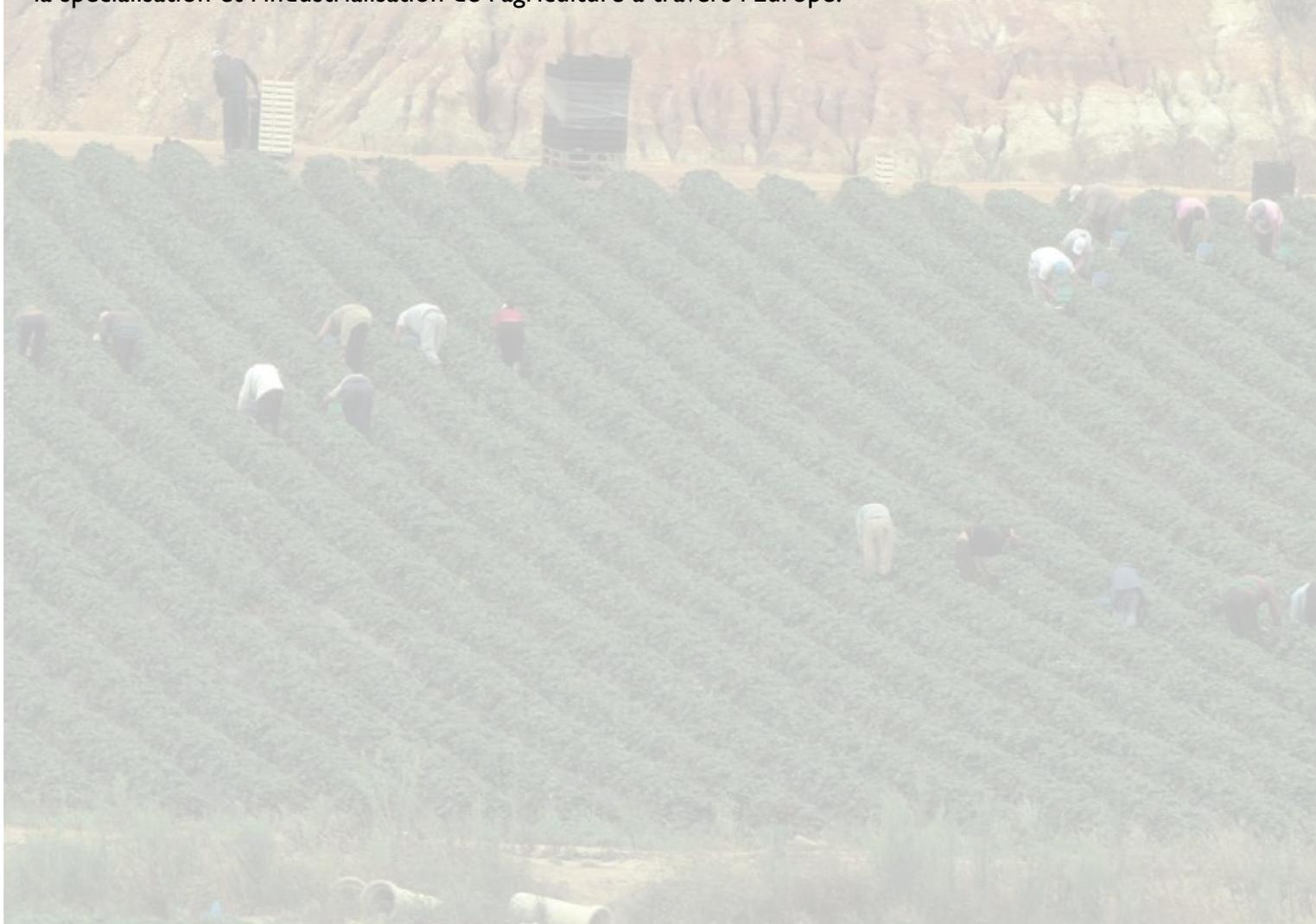
## **BLOG** [www.agricultures-migrations.org](http://www.agricultures-migrations.org)

Le programme agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants repose sur un ensemble de partenariats formels et informels, et appelle à la participation de nombreux collaborateurs, permanents ou ponctuels, professionnels, associatifs, syndicaux, volontaires, etc.

Afin d'assurer une continuité des actions menées, une bonne compréhension de l'objet de l'étude et du fonctionnement du programme d'échange, les volontaires 2013 ont décidé de mettre en place ce blog, à la fois fédérateur et pédagogique. Avant tout destiné à être entretenu et alimenté par les volontaires, il a vocation à être un outil ouvert à tous les collaborateurs.



Le programme d'Échanges et Partenariats « Agriculture Paysanne et Travailleurs Migrants Saisonniers » a été mis en place en 2006 afin de révéler la multiplication des atteintes aux droits des personnes travaillant dans l'agriculture et de faciliter la mise en place d'un travail syndical et associatif coordonné à l'échelle européenne. Ce programme repose sur un partenariat entre la Confédération Paysanne (membre de la *Via Campesina*), Échanges et Partenariats et les organismes d'accueil des pays concernés par les missions. Des dizaines de volontaires sont partis à la rencontre des paysans et travailleurs d'Europe et de la Méditerranée. A partir d'études de cas au Portugal, en Grèce, en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays Bas et au Royaume-Uni, cette brochure met en avant les logiques d'exploitation des travailleurs migrants qui accompagnent la spécialisation et l'industrialisation de l'agriculture à travers l'Europe.



*Confédération paysanne*

104 Rue Robespierre,  
93170 BAGNOLET  
01.43.62.04.04

[contact@confederationpaysanne.fr](mailto:contact@confederationpaysanne.fr)  
[www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)



ECHANGES ET  
PARTENARIATS

21 ter rue Voltaire 75011 PARIS  
01.43.48.62.79

[info@echanges-partenariats.org](mailto:info@echanges-partenariats.org)  
[www.echanges-partenariats.fr](http://www.echanges-partenariats.fr)